



**Nations Unies**

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Soixante-troisième session**

**Supplément n° 1 (A/63/1)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 1 (A/63/1)

## **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**



Nations Unies • New York, 2008



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-8	1
II. Répondre aux besoins des plus déshérités .....	9-82	3
A. Développement .....	10-31	3
1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international .....	12-26	4
2. Besoins spéciaux de l’Afrique .....	27-31	7
B. Paix et sécurité .....	32-54	8
1. Diplomatie préventive et soutien aux processus de paix .....	34-38	8
2. Maintien de la paix .....	39-49	10
3. Consolidation de la paix .....	50-54	12
C. Affaires humanitaires .....	55-63	13
D. Droits de l’homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance .....	64-78	15
1. Droits de l’homme .....	65-71	15
2. État de droit .....	72-73	16
3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger .....	74	17
4. Démocratie et bonne gouvernance .....	75-78	17
E. Cohérence de l’action de organismes des Nations Unies .....	79-82	18
III. Sauvegarder les biens de l’humanité .....	83-111	19
A. Changement climatique .....	84-91	19
B. Santé dans le monde .....	92-97	20
C. Lutte contre le terrorisme .....	98-103	22
D. Désarmement et non-prolifération .....	104-111	23
IV. Une Organisation des Nations Unies plus responsable et donc plus forte .....	112-140	25
A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, organisations régionales et grands partenaires mondiaux .....	116-131	25
1. Secrétariat .....	117-123	25
2. Organes intergouvernementaux .....	124-127	27

---

3. Coopération avec les organisations régionales . . . . .	128–131	28
B. Grands partenaires mondiaux . . . . .	132–140	28
1. Renforcer les partenariats avec la société civile . . . . .	132–136	28
2. Monde des affaires . . . . .	137–140	29
V. Conclusion . . . . .	141	31
Annexe		
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2008) : tableaux statistiques . . . . .		32

---

## Chapitre I

### Introduction

1. Au moment où j'arrive au terme de ma deuxième année à la tête de l'Organisation des Nations Unies, le dévouement et le dynamisme de ceux qui sont à son service me remplissent d'enthousiasme, encore que je n'ignore pas qu'il pèse sur nos épaules des responsabilités de plus en plus lourdes. Au cours de l'année qui s'achève, nous avons été plus que jamais sollicités dans tous les domaines – développement, sécurité, affaires humanitaires, droits de l'homme. La communauté internationale nous a notamment demandé d'aider les victimes de conflits et de catastrophes, de venir en aide aux pauvres et aux affamés, de rétablir la paix entre belligérants ou de mobiliser l'humanité pour faire face à des défis mondiaux d'un genre nouveau comme le changement climatique et le terrorisme.

2. De plus en plus nombreuses, ces sollicitations mettent nos moyens à rude épreuve; pourtant, je ne doute pas qu'à force de volonté, de concentration dans l'action et de conviction, nous pourrons répondre aux attentes de tous ceux pour qui l'ONU doit aider à bâtir un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

3. Pour acquérir cette nécessaire concentration dans l'action, en 2008 et pendant le reste de mon mandat, nous devons consacrer tous nos efforts à la réalisation de trois objectifs fondamentaux : répondre aux besoins des plus déshérités, sauvegarder les ressources de la planète et renforcer l'Organisation des Nations Unies en étant pleinement comptables de notre action.

4. L'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir d'avoir, tout au long de son histoire, établi les normes et principes qui gouvernent les relations internationales. Elle peut et doit rester fidèle à cette vocation. Mais aujourd'hui qu'elle est de plus en plus appelée à intervenir dans bien des domaines partout ou presque dans le monde, le pari le plus difficile à tenir pour nous est celui de répondre concrètement aux attentes des plus déshérités, où qu'ils se trouvent. Face à ce redoutable pari, nous nous devons d'être plus efficaces sur le terrain, à savoir concentrer nos ressources là où l'action de l'Organisation peut être la plus décisive. Nous ne pouvons nous contenter de faire des promesses ou d'exhorter les autres à agir; nous ne pouvons attendre que des solutions s'offrent. Nous devons saisir toutes les occasions pour produire dès maintenant des résultats qui autorisent à espérer en un avenir meilleur.

5. Le deuxième objectif qui appelle toute notre attention est la sauvegarde des ressources de la planète. L'Organisation des Nations Unies est seule à pouvoir prendre la direction d'efforts visant à réduire les risques mondiaux qui mettent en péril chaque être humain partout dans le monde et à sauvegarder les ressources menacées. Des problèmes comme le changement climatique et la santé dans le monde méconnaissent les frontières et ne peuvent être réglés par tel ou tel État ou groupe d'États. Seule organisation universelle à vocation générale, l'ONU jouit d'un véritable avantage comparatif s'agissant de mobiliser tous les pays et de forger de nouvelles alliances faisant intervenir divers partenaires. Elle doit se montrer à la hauteur de ce défi car aucune autre entité ne peut véritablement affronter ces questions d'intérêt planétaire aussi décisivement.

6. Disons-le sans ambages : notre réussite ou notre échec se mesureront à l'efficacité de notre réponse commune. Face à ces défis nouveaux, il s'agira d'arrêter des stratégies à l'échelle mondiale, mais c'est principalement à chaque

pays qu'il appartiendra d'agir et d'assumer ses responsabilités. J'en appelle aux gouvernements pour qu'ils prennent le parti de l'action car les conséquences de l'inaction n'épargneront personne.

7. Pour aller de l'avant vers un monde meilleur, nous nous devons d'œuvrer à renforcer l'Organisation en la rendant pleinement comptable de son action car ce n'est qu'à ce prix qu'elle donnera le meilleur d'elle-même. Loin d'un simple impératif technique, nous devons voir dans l'exigence de responsabilité un principe cardinal appelé à guider l'Organisation dans son action, et encourager les États Membres à faire leur ce principe. Toute organisation est d'autant plus forte que chacun y est comptable de l'exercice de ses responsabilités.

8. Ensemble, nous pouvons améliorer les conditions d'existence des habitants de la planète et empêcher que les menaces de portée nationale comme mondiale ne prennent des allures de catastrophe. Comme le proclame la Charte des Nations Unies, nous, peuples des Nations Unies, en avons le devoir et la responsabilité.

---

## Chapitre II

### Répondre aux besoins des plus déshérités

9. L'un des rôles les plus importants que peut jouer l'Organisation des Nations Unies est celui d'avocat des faibles, des laissés-pour-compte et des groupes marginalisés. Notre mission première c'est d'œuvrer à améliorer le sort de ces populations – de répondre aux besoins des plus déshérités. Autrement dit, nous devons aider les États Membres à tenir le pari des objectifs du Millénaire pour le développement, consacrer toutes les ressources et compétences que nous avons acquises dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien et de la consolidation de la paix à bâtir et préserver un monde sûr et pacifique, et porter secours aux victimes de conflits et de catastrophes et les aider à se relever, ou encore œuvrer de concert avec la communauté internationale à faire respecter les droits de l'homme, aider les États à asseoir l'état de droit, à prévenir tout génocide, à s'acquitter de leur responsabilité de protection, et à instituer la bonne gouvernance et la démocratie.

#### A. Développement

10. Nous devons créer les conditions de la prospérité et de la santé dans le monde. Le développement ne doit pas être le privilège d'un petit nombre mais un droit pour tous. Or, la moitié de la population adulte du globe détient à peine 1 % des richesses de la planète. Même si nous avons beaucoup fait pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement demeurent hors d'atteinte pour nombre de pays, d'Afrique en particulier. Nous devons faire fond sur nos acquis réels et mesurables et intensifier notre action et notre effort financier. Mais réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ne suffira pas. Nous devons faire face à la crise alimentaire, au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux conflits violents qui menacent de remettre en cause nos avancées sur le front du développement. Enfin, nous devons en priorité nous employer à atténuer les effets de ces périls sur les plus démunis : pauvres, femmes et enfants – qui sont presque toujours les premiers à en être éprouvés et le plus rudement.

11. Pour être le fer de lance du développement et relever les défis planétaires d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies devra adopter une démarche plus cohérente, mieux ciblée et plus vigoureuse, qui allierait sa vocation de chef de file aux capacités opérationnelles de l'ensemble de ses composantes. Telle est l'essence de ma proposition qui tend à renforcer le volet développement de l'action du Secrétariat (A/62/708), c'est-à-dire son aptitude à s'acquitter, en toute efficacité et efficacité, de sa mission dans ce domaine, à conforter sa position stratégique face aux enjeux et initiatives majeurs de développement, et à apporter d'importants avantages aux États Membres. J'encourage ces derniers à se prononcer sur cette proposition à la session à venir de l'Assemblée générale. L'an passé, j'ai pris également des initiatives dans un certain nombre de domaines prioritaires connexes : meilleure articulation des fonctions normative, analytique et opérationnelle; renforcement des liens entre les échelons mondial et régional, régional et national, et interrégional; développement des synergies entre activités du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et du système des Nations

Unies tout entier, et établissement de partenariats avec les principales parties prenantes capables d'accompagner notre action dans la sphère du développement.

**1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international**

12. À mi-chemin de l'horizon 2015, il nous faut agir de façon décisive si nous voulons atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Les perspectives dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement sont inégales. Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation semblent très encourageants, les acquis en matière de santé maternelle étant les plus modestes. Nous devons tenir les engagements que nous avons pris et élargir les succès remportés à d'autres pays. Je demande au système des Nations Unies et aux États Membres de s'attacher en toute priorité à satisfaire les besoins des plus pauvres, singulièrement ceux d'Afrique.

13. Si le nombre de personnes vivant dans la misère a reculé au fil des ans, 1,2 milliard d'êtres humains, dont la plupart dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, restent en proie à la pauvreté. Faute d'intervention humanitaire immédiate et de solides investissements à long terme dans l'agriculture, la crise alimentaire va sans doute en plonger 100 millions d'autres dans la misère. Les effets du changement climatique seront tout aussi dramatiques.

14. Nombre de pays sont près d'offrir l'éducation primaire à tous. Nous devons continuer à mettre en œuvre les mesures novatrices, comme les programmes d'alimentation scolaire et l'enseignement gratuit, qui ont contribué à ces progrès, et en imaginer d'autres. Des pays comme le Malawi, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, qui ont, par exemple, supprimé les frais de scolarité dans l'enseignement primaire, ont vu leurs taux de scolarisation s'accroître spectaculairement. Toutefois, beaucoup d'autres se heurtent encore à des difficultés considérables. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, près de 41 millions d'enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, 31,5 millions ne l'étant pas en Asie du Sud.

15. Membre à part entière de la société, la femme est un important agent du développement. Nous devons poursuivre notre combat pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Certes, la situation de la femme s'est améliorée dans des domaines comme l'éducation, mais les disparités entre les sexes restent omniprésentes. La femme est sous-représentée dans les instances politiques et aux postes de décision, elle est souvent moins payée que l'homme et travaille dans des conditions bien plus difficiles. Phénomène trop répandu encore, la violence contre la femme au sein de la famille ou en temps de guerre est un sérieux obstacle à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement mondiaux. En janvier 2008, j'ai lancé une campagne en vue de mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, le but étant de mobiliser l'opinion publique, de susciter la nécessaire volonté politique et de voir consacrer des ressources accrues à cette cause.

16. C'est sans doute dans le domaine de la santé que les disparités sont les plus criantes : les femmes représentent plus de la moitié des adultes atteintes du VIH en Afrique subsaharienne, et plus de 500 000 d'entre elles continuent chaque année de mourir de complications de la grossesse et de l'accouchement. Améliorer la santé maternelle demeure parmi les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement celle où les progrès sont les plus lents, et il reste très difficile

d'obtenir des données convenables et fiables ventilées par sexe aux niveaux national, régional et international, chose inacceptable. Je suis fermement résolu à aller de l'avant dans le domaine de la santé maternelle et j'engage tous les États Membres à prêter une plus grande attention à cet objectif et à lui consacrer davantage de ressources.

17. Promouvoir et protéger la santé de tous n'est pas seulement un devoir moral, c'est aussi l'un des moyens fondamentaux de favoriser la prospérité, la stabilité et la lutte contre la pauvreté. Nous devons aller de l'avant dans des domaines comme la lutte contre la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, le traitement de la rougeole et la vaccination contre cette maladie, l'éradication de la poliomyélite et de la dracunculose, le renforcement des moyens de lutte contre le paludisme et des traitements antirétroviraux du VIH.

18. La pandémie du sida demeure un péril actuel. Nous avons certes élargi l'accès aux antirétroviraux à 3 millions de personnes, mais l'infection progresse au même rythme, 2,5 millions de nouveaux cas ayant été enregistrés rien qu'en 2007. Plus que jamais, la prévention s'impose. Combattre les préjugés et la discrimination est tout aussi important, sachant que l'on estime aujourd'hui à 33,2 millions le nombre de sidéens. La Réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue cette année a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le sida de 2001<sup>1</sup> et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006<sup>2</sup>, et nous a rappelé notre devoir de combattre ce fléau.

19. Je suis déterminé à faire avancer la lutte contre les maladies infectieuses. Environ 1,2 milliard de personnes parmi les plus pauvres sont ruinées par des maladies tropicales dont on ne se soucie guère. Le paludisme fait plus d'un million de victimes chaque année. Ces chiffres sont intolérables. Le premier Forum mondial des dirigeants sur le VIH et la tuberculose, organisé cette année en marge de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, a demandé d'intensifier la collaboration sur la question de la coïnfection tuberculose-VIH. Nous devons faire appel aux stratégies éprouvées dans la lutte contre ces maladies. D'ici à 2010, j'entends promouvoir la généralisation de la protection contre la malaria en faisant en sorte que toutes les personnes à risque, en particulier les femmes et les enfants d'Afrique, bénéficient de mesures comme la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent et l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide à action prolongée. Notre action à l'échelle mondiale commence aussi dans chacun de nos pays : j'ai lancé cette année le programme « UN Cares » qui vise à offrir divers services – formation, conseils, tests de séropositivité – aux membres du personnel des Nations Unies et à leur famille.

20. Renforcer les systèmes de santé c'est se donner les moyens de multiplier considérablement les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs de santé. Il est essentiel à cet égard de mettre en œuvre une stratégie globale dans le domaine des ressources humaines, en créant au niveau local des équipes d'agents sanitaires capables de fournir des services de base aux déshérités.

21. Il est tout aussi crucial d'atteindre les objectifs qui intéressent l'eau potable et l'assainissement. Près d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards sont privés de services d'assainissement. Nous devons multiplier par

---

<sup>1</sup> Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

deux l'investissement annuel de la communauté internationale dans ce domaine pour le porter à environ 30 milliards de dollars des États-Unis.

22. Les effets induits par les changements climatiques – déboisement, érosion, désertification et dégradation des sols – aggravent la pauvreté et remettent en cause les moyens de subsistance de nombreuses populations. Nous devons prendre, à titre prioritaire, les mesures voulues pour mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique et assurer la viabilité à long terme des politiques de développement.

23. Pour imprimer un nouvel élan aux efforts consentis pour réaliser les objectifs, il faudra forger un véritable partenariat mondial au service du développement. J'ai exhorté les dirigeants mondiaux à tenir les promesses d'aide publique au développement qu'ils ont faites au Sommet mondial de 2005, à la Conférence internationale de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, ainsi qu'à Gleneagles et Heiligendamm. Je les exhorte à nouveau à faire des progrès rapides et concrets vers l'objectif de 50 milliards de dollars des États-Unis par an d'aide publique au développement à partir de 2010.

24. Un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire est essentiel pour atteindre les objectifs. Je me réjouis que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait adopté l'Accord d'Accra à sa douzième session (CNUCED XII)<sup>3</sup>. Il nous appartient maintenant de mettre en œuvre cet ambitieux programme et de faire de la mondialisation un puissant outil d'élimination de la pauvreté.

25. Nous devons aussi nous efforcer de clore d'ici à la fin de l'année les négociations commerciales du cycle de Doha. Le blocage persistant de ces négociations fait courir un risque majeur au système commercial multilatéral et compromet la réalisation des objectifs. Les ténors de l'Organisation mondiale du commerce doivent redoubler d'efforts pour s'entendre sur un train de mesures substantielles et concrètes en faveur du développement. La crise alimentaire actuelle a mis en évidence de façon alarmante la nécessité de débloquer les négociations sur la libéralisation du commerce des produits agricoles.

26. Nous nous trouvons à une étape cruciale pour la réalisation des objectifs. La Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra le 25 septembre 2008 est d'autant plus importante qu'elle doit être l'occasion de mobiliser les efforts de tous pour rattraper certains retards. J'engage les États Membres à montrer vigoureusement l'exemple. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha à la fin de 2008, sera également l'occasion de réfléchir à des questions dont les enjeux sont considérables. Faisons en sorte que l'année prochaine soit une « année de l'action » qui nous verra traduire nos promesses en actes, c'est-à-dire en aliments, en logements, en éducation et en soins médicaux pour les plus démunis.

---

<sup>3</sup> TD/442, chap. II.

## 2. Besoins spéciaux de l'Afrique

27. Dès que j'ai pris fonction, j'ai souscrit l'engagement de répondre aux besoins de paix, de sécurité et de développement de l'Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a largement contribué à donner corps à cet engagement; de même que le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, composé de partenaires multilatéraux du développement, qui a présenté en juin 2008 une série de recommandations pratiques et chiffrées pour réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. J'engage tous les pays à s'employer avec moi à mettre en œuvre ces importantes recommandations.

28. Il est encourageant de constater que l'activité économique globale de l'Afrique est restée forte, le produit intérieur brut du continent ayant enregistré une croissance de 5,7 % et son revenu par habitant ayant progressé de 3,7 % en 2007, grâce à une meilleure gestion macroéconomique, à des flux de capitaux privés plus importants et à une meilleure gouvernance dans plusieurs régions du continent. La bonne gouvernance et la démocratie sont des facteurs essentiels de prospérité, de stabilité et de paix, comme l'ont reconnu les dirigeants africains eux-mêmes dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Je m'engage à apporter l'appui de l'ONU aux efforts déployés par l'Afrique pour protéger et renforcer ses jeunes démocraties.

29. Malheureusement, si le taux de croissance du continent est globalement positif, il subsiste des écarts considérables d'une région à l'autre, et un certain nombre de pays connaissent des taux de croissance du PIB dérisoires, voire négatifs. Même dans les pays qui affichent une croissance positive, rien n'autorise à dire que les conditions de vie des catégories les plus défavorisées de la population se sont améliorées. D'où l'importance cruciale qu'il y aurait de développer l'investissement public et privé et d'exploiter les ressources régionales.

30. Le progrès veut la paix et la sécurité. Je trouve très encourageant le soutien apporté par le Conseil de sécurité aux initiatives et processus de paix régionaux en Afrique, ainsi que les progrès accomplis et par le Conseil de sécurité de l'ONU et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le sens de la réalisation de leur ambition commune de structurer plus étroitement leurs rapports. Quant à la Commission de consolidation de la paix, sa solidarité avec le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau devrait aider ces pays à stabiliser leur situation économique et politique fragile. J'invite l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix à continuer d'accorder le même rang de priorité élevé aux besoins spéciaux de l'Afrique.

31. Je suis résolu à faire en sorte que l'ONU soit parfaitement organisée pour aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation de leurs objectifs de développement. Tout au long de 2008, j'ai pris d'importantes dispositions pour renforcer le pilier développement de l'Organisation. La relance, sous ma direction, de la campagne de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international est l'un des volets de ma stratégie dans ce domaine. Autre volet important sur lequel je reviendrai, j'opère des réformes administratives qui doivent permettre à l'Organisation de programmer et d'exécuter ses activités en toute efficacité. Un troisième volet consiste à étendre et renforcer les liens entre les activités de développement des diverses composantes du système des Nations Unies, ce à quoi s'est attaché tout particulièrement mon Comité des politiques, qui a formulé des

recommandations de nature à nous permettre de combler certaines lacunes de nos politiques et programmes de développement. Enfin, j'ai encouragé les organismes du système des Nations Unies à nouer des partenariats plus étroits avec certains acteurs essentiels qui peuvent nous épauler dans nos activités de développement, notamment des partenaires de développement nouveaux ou émergents. Je pense notamment aux milieux d'affaires, à la société civile, aux œuvres humanitaires et aux organisations régionales, sur lesquels je reviendrai.

## **B. Paix et sécurité**

32. Nous devons créer les conditions d'un monde plus sûr. Une fois de plus cette année, nous avons vu des enfants porter des armes au lieu d'un cartable, des stratégies de la terre brûlée ruiner l'agriculture et les recettes de certains États servir à acheter des armes plutôt qu'à financer l'éducation et la santé. Or la moindre vie perdue dans un conflit et le moindre dollar dépensé pour la guerre sont des vols commis au détriment des générations futures.

33. L'ONU a été appelée à faciliter la recherche de la paix ou à favoriser le dialogue et la réconciliation dans de nombreux pays et régions du monde, notamment au Soudan, en Somalie, en Iraq, au Myanmar, au Moyen-Orient, au Népal, à Sri Lanka, dans le nord de l'Ouganda, en République centrafricaine, au Tchad et au Sahara occidental. Notre action dans ce domaine est multiforme. Non contents de fournir une aide humanitaire et une aide au développement, nous avons mené des actions de diplomatie préventive et des négociations de paix, dirigé des missions de maintien de la paix et soutenu des actions de consolidation de la paix au lendemain de conflits.

### **1. Diplomatie préventive et soutien aux processus de paix**

34. Partout où des conflits éclatent ou risquent d'éclater, le retour à une paix durable dépend en dernier ressort des solutions politiques apportées aux problèmes de fond qui ont donné naissance au conflit. Les tâches politiques et les missions de prévention et de rétablissement de la paix qui nous sont confiées ne cessent de gagner en ampleur et en complexité, sans que les moyens mis à la disposition de l'ONU dans ces domaines soient renforcés en conséquence. J'ai décrit en détail dans mon rapport à l'Assemblée générale du 2 novembre 2007 (A/62/521 et Corr.1) les raisons pour lesquelles le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU devrait être renforcé ainsi que mes propositions à cet effet. Je vois dans ces propositions un complément crucial de la réforme dont ont déjà bénéficié les opérations de maintien de la paix de l'ONU; elles sont en tout cas l'une de mes premières priorités. Il faut que l'ONU ait les moyens d'agir plus efficacement non seulement pour stabiliser mais aussi pour prévenir ou régler par des moyens politiques les situations de conflit et pour en réduire l'impact humanitaire. En matière de prévention et de règlement des conflits, qui sont des missions que l'ONU tient de sa Charte, nous devons faire mieux. Les propositions tendant à renforcer le Département des affaires politiques sont essentielles si l'on veut permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace dans cet important domaine. Elles répondent notamment au souci qu'a la communauté internationale de voir des outils comme la diplomatie préventive, la médiation ou mes bons offices mis plus efficacement au service des États Membres et des organisations régionales qui sont nos partenaires.

35. Grâce en partie à des contributions volontaires, nous avons beaucoup fait pour appliquer la décision prise par les États Membres en 2005 de me donner les moyens d'offrir mes bons offices, et notamment d'assurer la médiation de différends. Nous nous sommes dotés d'un Groupe de l'appui à la médiation qui est maintenant complètement opérationnel et nous mettons à la disposition des envoyés des Nations Unies, des États Membres et des organisations régionales une Équipe de réserve d'experts de la médiation qui peut intervenir rapidement sur le terrain. Nous avons aussi noué des relations de partenariat plus étroites avec les organisations régionales et nous pouvons mettre toute une équipe d'experts au service de la prévention et du règlement pacifique des différends.

36. Ces 12 derniers mois, l'Organisation a prêté à de nombreux États des services de diplomatie préventive et un appui concret à leurs processus de paix. Ainsi, avec le concours de l'ONU, le Népal a pu procéder à l'élection historique d'une Assemblée constituante et entame sa transition vers un nouvel avenir politique. En République centrafricaine, nous avons apporté notre concours à la préparation du dialogue national. Au Kenya, après les violences consécutives aux élections, l'ONU a appuyé la médiation assurée, au nom de l'Union africaine, par mon prédécesseur Kofi Annan, qui a permis au peuple kényan de conjurer une tragédie plus grave. Au Darfour, où l'on est toujours à la recherche d'une solution politique, mon Envoyé spécial s'est attaché, en étroite collaboration avec l'Union africaine, à encourager la solidarité, rétablir la confiance et lever les blocages sur des questions aussi essentielles que celle de la sécurité, tout en élargissant, aux niveaux national, régional et international, le parti d'une solution négociée. En Somalie, malgré la détérioration de la sécurité sur le terrain, mon Représentant spécial s'est employé énergiquement à faire avancer le processus politique, tandis que se poursuivait l'entreprise de planification d'une éventuelle force de stabilisation suivie, si les circonstances le permettent, d'une opération de maintien de la paix. À Chypre, où les Chypriotes et leurs dirigeants laissent paraître un élan et une volonté politiques renouvelés, l'ONU a participé au lancement et à la facilitation de travaux préparatoires qui devraient déboucher sur de véritables négociations.

37. Avec la création de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, nous participons à une entreprise sans précédent de démantèlement de groupes criminels dont les agissements menacent les résultats chèrement acquis du processus de paix. À la demande de plusieurs États d'Asie centrale, nous avons inauguré à Achkabad le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a pour mandat d'aider ces États à gérer pacifiquement les menaces communes. En Iraq, nous avons relevé le défi que représente pour nous le renforcement d'un mandat qui assigne à l'ONU un rôle nettement plus ambitieux, en ce sens qu'elle est désormais censée faciliter le dialogue politique et la réconciliation entre les Iraquiens, favoriser le dialogue entre États de la région et aider à régler la question des frontières internes.

38. Au Moyen-Orient, j'ai continué, dans le cadre du Quatuor et par le truchement de mes envoyés dans la région, à me faire l'avocat d'une paix et d'une sécurité globales. L'accord qui a permis l'élection du Président du Liban et les pourparlers indirects entre Israël et la République arabe syrienne sont deux raisons d'espérer que la dynamique régionale est en train de changer, et je continue de militer pour la conclusion, le plus tôt possible, d'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens.

## 2. Maintien de la paix

39. Le maintien de la paix est une mission essentielle de l'ONU. Les opérations de maintien de la paix constituent en effet une étape cruciale sur le chemin d'une paix durable. Elles concourent aussi grandement à aider les acteurs nationaux à arrêter et exécuter eux-mêmes leurs stratégies de consolidation de la paix, et elles agissent en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres partenaires internationaux.

40. En 2008, année du soixantième anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies, notre Département des opérations de maintien de la paix dirige 19 missions dont l'effectif total s'élève à plus de 130 000 hommes et femmes, auxquelles 117 États membres ont fourni des personnels militaires et de police, et dont le budget total se chiffre à environ 7 milliards de dollars des États-Unis.

41. J'ai entrepris de réorganiser le Département des opérations de maintien de la paix pour lui donner les moyens de répondre à l'ampleur et à la complexité des mandats confiés à nos opérations, et ce en créant notamment un nouveau Département de l'appui aux missions, un Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (au sein du Département des opérations de maintien de la paix), de nouvelles Équipes opérationnelles intégrées et de plusieurs autres mécanismes communs. Le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point cette année plusieurs importants documents de doctrine, dont un document fondamental intitulé « Principes et directives du maintien de la paix des Nations Unies ». Ce département poursuit aussi l'exécution de son programme de réforme « Opérations de paix 2010 ».

42. Pendant la période considérée, nos opérations de maintien de la paix ont apporté un appui très large à la cause de la paix. En Haïti, en Afghanistan et en République démocratique du Congo, elles ont joué un rôle crucial en soutenant des processus politiques dont certains hésitaient dangereusement entre la paix et la guerre. Au Kosovo, l'ONU s'est attachée à rétablir les conditions de la sécurité et de la stabilité dans la région, et nos opérations se sont adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain de façon à permettre à des organisations régionales comme l'Union européenne de jouer un rôle opérationnel plus étendu, dans le respect de la « neutralité quant au statut » établie par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et sous l'autorité générale des Nations Unies.

43. Les opérations de maintien de la paix ont aussi aidé certains États à rétablir pleinement leur autorité sur leurs territoires. Au Liban par exemple, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) apporte son concours au déploiement de l'Armée libanaise au sud du Litani et s'efforce de créer, dans la zone relevant de son mandat, les conditions propres à permettre aux institutions de l'État de fonctionner normalement.

44. En collaboration avec des partenaires essentiels, les opérations de maintien de la paix veulent apporter un appui très large aux États concernés, en les aidant à réformer leur police, à se doter des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires dont ils ont besoin, à procéder au déminage des champs de mines et à l'enlèvement des engins explosifs laissés par la guerre et à arrêter et exécuter des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants. À la mi-mars, par exemple, une mission d'experts issus de plusieurs organismes des Nations Unies ainsi que d'organismes extérieurs s'est rendue à Timor-Leste avant de

rédiger un rapport (S/2008/329, annexe) dans lequel elle formule des recommandations très complètes en matière de police et de réforme des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité. Vu l'importance qu'il y a à déployer le plus rapidement possible l'élément de police des opérations de maintien de la paix, il a été créé une Force de police permanente qui a déjà pu être déployée auprès de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour aider les institutions tchadiennes compétentes à créer et entraîner une unité spéciale de la police tchadienne.

45. En 2008, les opérations de maintien de la paix ont également aidé plusieurs États à se donner les moyens de mieux sauvegarder les droits de l'homme en facilitant la transposition des normes internationales des droits de l'homme dans leur législation interne ainsi que dans leurs politiques. Nos opérations ont notamment aidé le Burundi et la Sierra Leone à se donner de meilleures lois de défense des droits de l'homme et le Libéria à renforcer ses institutions judiciaires.

46. Outre l'appui à fournir à nos opérations en cours, il a fallu pendant l'année écoulée déployer deux de nos opérations les plus complexes à ce jour au Darfour ainsi qu'au Tchad et en République centrafricaine. Plusieurs innovations ont été introduites à l'occasion de ces déploiements, qui ne sont pas encore achevés. Ainsi, la première Équipe opérationnelle intégrée du Département des opérations de maintien de la paix a aidé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à élaborer et exécuter un plan de déploiement intégré. Elle a aussi apporté son concours aux efforts fournis par les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine pour amener les parties à la table des négociations. Enfin, pour faciliter les activités humanitaires au Tchad, nous avons conclu avec l'Union européenne des accords de partenariat innovants.

47. Malheureusement, deux graves problèmes viennent assombrir ce tableau largement positif : le premier est celui des abus sexuels commis par certains de nos soldats de la paix, le second étant l'écart entre nos missions et nos moyens.

48. De nombreuses actions ont été engagées au Siège et sur le terrain tant pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels par des personnels de l'ONU que pour y remédier : actions de formation, renforcement et simplification des procédures de notification, campagnes d'information et de sensibilisation du personnel des Nations Unies et de la population des pays hôtes, campagne pilote contre la prostitution et les rapports sexuels monnayés et mise en place d'activités de loisir et de récréation. Le Secrétariat et les États Membres ont approuvé un nouveau mémorandum d'accord type entre l'ONU et les États fournissant des contingents qui donne à l'ONU les moyens de lutter contre l'exploitation sexuelle. Les États Membres ont aussi adopté une stratégie générale d'aide aux victimes. Il nous faut désormais veiller à ce que le Secrétariat et les États Membres continuent de traiter ce problème avec tout le sérieux voulu et adoptent les mesures dictées par l'objectif d'impunité zéro.

49. Étant donné la complexité et l'ampleur croissantes de nos opérations ainsi que les tensions politiques et les problèmes de sécurité qui en campent souvent le décor, il importe aujourd'hui plus que jamais que la communauté internationale s'engage à fond à les soutenir. Or nos effectifs militaires et de police sont insuffisants. De nombreux États Membres sont déjà sollicités à l'extrême, et ce, alors que la demande de contingents militaires et de police adressée aux pays fournisseurs et au Secrétariat ne cesse d'augmenter. J'exhorte donc les États Membres à se montrer

tous ensemble solidaires du maintien de la paix. Cette solidarité doit se traduire à la fois par un engagement politique soutenu auprès des parties en présence afin qu'il y ait une paix à maintenir et par la mise à disposition des moyens nécessaires pour que nos opérations de maintien de la paix puissent répondre aux espoirs placés en elles par les populations les plus vulnérables.

### 3. Consolidation de la paix

50. Au lendemain d'un conflit, tout pays doit faire face à divers problèmes très particuliers qu'il importe d'identifier rapidement et auxquels il faut apporter des réponses satisfaisantes, faute de quoi ce pays risque fort de retomber dans la violence. L'entreprise de consolidation de la paix facilite la bonne exécution des accords de paix, permet de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables et de répondre aux besoins spéciaux des États victimes du conflit. En 2006, les États Membres ont mis en place une nouvelle architecture de consolidation de la paix dont les piliers sont la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

51. Avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix a fait la preuve de sa « valeur ajoutée » en captant l'attention de la communauté internationale en faveur des pays inscrits à son programme. Les deux premiers de ces pays ont été le Burundi et la Sierra Leone, à partir de décembre 2007, suivis par la Guinée-Bissau et la République centrafricaine en juin 2008. En Sierra Leone, la Commission a joué un rôle non négligeable en prêtant son concours à l'organisation d'élections, tandis qu'au Burundi elle a aidé à éviter une crise majeure en facilitant le dialogue entre d'importantes parties prenantes qui avaient atteint une impasse à l'Assemblée nationale. La Commission a continué par ailleurs d'affiner les outils de son intervention stratégique, en se dotant notamment d'un mécanisme de contrôle et de suivi qui lui permet de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des engagements résultant des cadres stratégiques définis pour chaque pays.

52. Au cours de l'année écoulée, le Fonds pour la consolidation de la paix est resté un instrument indispensable de financement initial de projets de consolidation de la paix. Il a bénéficié d'un soutien financier conséquent de la part des États Membres et reçu des promesses de contribution d'un montant total de 267 millions de dollars des États-Unis qui lui ont été faites par 44 États constituant un groupe très divers. Des liens plus étroits ont été établis entre le Fonds et les stratégies intégrées de consolidation de la paix adoptées par la Commission, ce qui représente un progrès majeur. Ainsi, l'enveloppe de crédits initiaux dégagée pour la Guinée-Bissau a suscité un soutien immédiat de la part des donateurs tout en permettant d'aligner les interventions à long terme du Fonds sur la stratégie intégrée de consolidation de la paix envisagée par la Commission pour ce pays.

53. Le Fonds n'a pas réservé son appui financier aux seuls pays dont est saisie la Commission. Je l'ai mis activement à contribution pour soutenir aussi la consolidation de la paix dans des pays qui ne sont pas actuellement inscrits au programme de la Commission, notamment la République centrafricaine, le Libéria et le Népal. J'ai demandé au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de faire procéder à une étude indépendante sur le Fonds afin de tirer les enseignements de ses deux premières années d'activité et de renforcer son importance stratégique ainsi que le rôle catalyseur qu'il joue.

54. La consolidation de la paix n'est pas seulement affaire de reconstruction : il s'agit aussi d'une œuvre de transformation qui vise notamment à changer l'approche de la gestion des conflits. Sachant combien les conséquences d'une guerre peuvent être coûteuses, l'un des meilleurs investissements que nous puissions consentir est de renforcer notre aptitude à régler rapidement les conflits. C'est pourquoi j'ai la ferme volonté de renforcer encore notre dispositif de consolidation de la paix et de lui donner la configuration voulue pour qu'il épouse au plus près l'évolution des besoins.

### C. Affaires humanitaires

55. Ont souffert de conflits ou de catastrophes naturelles certaines des populations les plus vulnérables et les plus nécessiteuses de la planète. En dépit de la multiplication des défis d'ampleur planétaire, la communauté humanitaire a enregistré des progrès remarquables dans la prestation d'une assistance responsable, prévisible et ponctuelle. Il conviendrait cependant de renforcer encore cette action grâce à des ressources supplémentaires et à des réformes suivies.

56. La hausse sans précédent des prix des produits alimentaires et le recul des investissements agricoles pendant plusieurs décennies ont réduit l'accès à l'alimentation de centaines de millions de personnes. Face à la crise récente, j'ai créé une Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, qui a élaboré un Cadre d'action global, traçant clairement la voie à suivre pour venir à bout de la crise. Le Cadre d'action a été favorablement accueilli par de nombreux États Membres. Les organismes des Nations Unies s'emploient, quant à eux, à faire face à l'urgence de la situation. Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) a mobilisé 3 des 6 milliards de dollars nécessaires pour 2008. J'ai affecté un montant de 100 millions de dollars du Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences humanitaires à la satisfaction des nouveaux besoins humanitaires résultant de la flambée des prix des produits alimentaires. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un appel pour un montant de 1,7 milliard de dollars, qui devrait permettre de fournir aux pays à faible revenu des semences et d'autres formes d'aide à l'agriculture.

57. Par ailleurs, les phénomènes météorologiques extrêmes ont été particulièrement nombreux et intenses, un nombre croissant de pauvres étant victimes de la sécheresse, d'inondations et de cyclones. En 2007, l'ONU a lancé un nombre sans précédent d'appels éclairs – 15 –, dont 14 consécutifs à des événements climatiques extrêmes survenus en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

58. L'une des plus graves catastrophes survenues en 2008 a été le cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en mai, faisant des dizaines de milliers de morts et touchant gravement des millions de personnes. Cette catastrophe et les problèmes initiaux d'accès du personnel des organismes de secours internationaux ont mis en évidence la nécessité de renforcer le partenariat que nous entretenons avec les organisations régionales et d'œuvrer avec les États à créer sur le terrain les conditions de l'acheminement efficace de l'assistance. Le séisme survenu dans la province chinoise du Sichuan, toujours en mai 2008, a permis de constater à quel point l'ampleur des catastrophes pouvait dépasser les moyens de grands pays. Ces événements ont aussi fait ressortir la nécessité de collaborer étroitement avec les

États en vue de réduire les risques de catastrophe grâce à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015<sup>4</sup>.

59. Si l'on est parvenu à consolider la paix et à établir une relative stabilité en Côte d'Ivoire, au Népal et au Timor-Leste, il subsiste encore un certain nombre de conflits internes graves, du fait desquels de nombreux civils ont besoin d'assistance et de protection humanitaires. Les déplacements forcés, les violations des règles du droit international humanitaire gouvernant la conduite des hostilités, les violences sexuelles et l'organisation d'un accès sans entrave à l'action humanitaire sont autant de défis à relever pour la communauté humanitaire.

60. Près de 36 millions de personnes touchées par les conflits armés n'ont d'autre choix que de fuir à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. À la fin de 2007, la population mondiale des réfugiés s'élevait à 9,9 millions de personnes, plus de la moitié d'entre elles étant des enfants. La population mondiale de personnes déplacées, qui atteignait 26 millions d'âmes, continuait d'augmenter.

61. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont redoublé d'efforts pour faire face à la situation humanitaire en Afghanistan, en Iraq et dans les territoires palestiniens occupés, où l'insécurité gêne l'accès à de nombreuses personnes vulnérables. Par exemple, l'imposition, pendant 12 mois, de restrictions contre les flux humanitaires et commerciaux et les déplacements de personnes à destination et au départ de Gaza ont sérieusement nui au bien-être de la population, dont 75 % vit de l'aide internationale. Malgré l'insécurité grandissante en Afghanistan, notamment dans les provinces du sud, le Programme alimentaire mondial a pu atteindre près de 6,8 millions de sinistrés en 2007.

62. La communauté humanitaire continue d'intervenir dans un certain nombre de pays africains, certaines des plus vastes opérations ayant pour théâtre la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan. La plus grande opération humanitaire reste celle du Darfour, où 14 700 agents humanitaires apportent une assistance à 4 270 000 personnes. Si l'état des relations entre le nord et le sud reste délicat, près d'un million de déplacés et de réfugiés ont regagné le Sud-Soudan.

63. Lors de la conférence des donateurs, qui s'est tenue en décembre 2007, les annonces de contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui permet de garantir le financement des crises d'apparition soudaine et les crises négligées, ont dépassé pour la première fois, depuis la création du fonds en 2006, le seuil de 1 milliard de dollars. En 2008, la composante dons de ce fonds devrait quasiment atteindre le montant cible annuel de 450 millions de dollars. Des annonces de contributions ont été faites par 90 États Membres. Le Fonds a distribué plus de 800 millions de dollars dans plus de 60 pays. J'engage tous les États Membres à continuer d'apporter des contributions à ce mécanisme multilatéral performant.

---

<sup>4</sup> A/CONF.2006/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

## **D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance**

64. Respecter les droits de l'homme, instaurer la justice et l'état de droit, prévenir le génocide, s'acquitter de sa responsabilité de protection et assurer la démocratie et la bonne gouvernance sont autant de missions fondamentales assignées à tout État Membre et aussi à l'Organisation des Nations Unies proprement dite, étant le socle sur lequel doit reposer un monde plus juste. À cet égard, 2008 est une année de référence pour les droits de l'homme : elle marque en effet le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>5</sup>. J'ai invité toute la famille des Nations Unies à renforcer l'action de plaider et à prendre des mesures concrètes pour faire une place aux droits de l'homme dans toutes les activités de l'Organisation. Il nous incombe de promouvoir l'ambition originelle de la Déclaration, celle d'« un ensemble de droits indivisibles et inaliénables pour toute l'humanité ».

### **1. Droits de l'homme**

65. Durant l'année écoulée, j'ai constaté avec satisfaction l'incidence positive des réformes institutionnelles récemment opérées au sein du mécanisme des droits de l'homme, notamment la consolidation du Conseil des droits de l'homme, le renforcement de la capacité d'intervention rapide de l'ONU, la rationalisation des institutions existantes et l'adoption de nouveaux instruments des droits de l'homme.

66. Pendant l'année en cours, le Conseil des droits de l'homme a lancé l'Examen périodique universel et examiné la situation de 32 États. Cette procédure est un important acquis pour l'avenir du Conseil et son rôle au sein du mécanisme des droits de l'homme de l'Organisation. Le Conseil doit veiller à procéder à ses évaluations en toute justice selon des procédures et méthodes d'examen transparentes, chaque État devant être comptable de tous progrès, immobilisme ou recul dans l'application des normes des droits de l'homme. En effet, tout manquement à ces exigences risquerait d'inspirer la méfiance et la déception suscitées par la Commission des droits de l'homme durant ses dernières années. Compte tenu de la diversité et de l'ampleur des allégations de violations des droits de l'homme dans le monde, le Conseil se doit de se pencher sur toutes les situations de manière à asseoir pleinement sa crédibilité.

67. Grâce au renforcement continu du Groupe d'appui aux missions de paix et d'intervention rapide mis en place en 2006, l'Organisation a pu effectuer plus efficacement des missions d'urgence en vue de faire face, sur le terrain, à toute crise des droits de l'homme. Tout récemment, elle a effectué une mission de trois semaines pour enquêter sur les allégations de violation graves des droits de l'homme au lendemain des élections au Kenya et recueillir des informations de première main auprès de sources diverses.

68. Le Groupe d'intervention rapide est un des éléments de la présence de plus en plus forte des Nations Unies sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme. En décembre 2007, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) comptait 8 bureaux régionaux, 11 bureaux nationaux et 17 composantes

---

<sup>5</sup> Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

droits de l'homme de missions de paix, soit un effectif de 400 spécialistes des droits de l'homme recrutés sur les plans international et national. On ne sous-estimera pas l'importance de cette présence sur le terrain, l'expérience ayant montré que la présence de spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies dans des régions sujettes à des conflits est de nature à dissuader ceux qui seraient tentés de commettre des violations des droits de l'homme.

69. Les organes conventionnels dans le domaine des droits de l'homme se sont employés à harmoniser davantage leurs méthodes de travail et ont adopté de nouvelles dispositions censées compléter l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Ainsi, dans un souci de rationalisation, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été transféré de New York à Genève.

70. Décision historique, l'Assemblée générale a adopté le 13 septembre 2007 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>6</sup>. En mai 2008, la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>7</sup> et le Protocole facultatif s'y rapportant<sup>8</sup> sont entrés en vigueur, instituant une série de procédures d'établissement de rapports, de dépôt de plaintes et d'enquêtes.

71. Nous entrons dans une nouvelle ère des droits de l'homme. Jamais auparavant, les normes gouvernant les droits de l'homme n'avaient été aussi largement acceptées ni n'avaient suscité un aussi vaste consensus sur le plan international. Nous avons élargi et renforcé les outils et mécanismes dont nous disposons pour surveiller et encourager le respect de ces normes. À présent, mettons nos institutions et nos outils au service de tous, partout dans le monde.

## 2. État de droit

72. L'Organisation des Nations Unies a maintes fois rappelé le rôle primordial que joue l'état de droit dans le développement humain et le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce domaine, c'est à une demande sans cesse croissante que doit répondre l'Organisation, qui intervient à présent dans plus de 80 pays où elle aide les gouvernements à transposer les normes juridiques internationales dans la législation interne et où elle prête son concours à l'élaboration de constitutions et à la mise en place d'institutions judiciaires et de cadres juridiques. Pour autant, les défis restent nombreux. Par exemple, dans nombre de pays, l'impunité et l'irresponsabilité, même pour les crimes internationaux les plus graves, compromettent sérieusement l'état de droit.

73. Cette année, l'Organisation a enregistré des progrès en ce qui concerne, d'une part, le renforcement de ses capacités dans le domaine de l'état de droit et, d'autre part, l'amélioration de la coordination et de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. Par ailleurs, je me suis attaché à renforcer les moyens de l'Organisation en matière d'élaboration et de coordination de politiques, en créant un Groupe de l'état de droit ayant vocation à prêter appui au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui veille à la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Je constate avec plaisir que, dans la résolution 62/70 de l'Assemblée générale, les États Membres ont souscrit aux

---

<sup>6</sup> Résolution 61/295 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>7</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

<sup>8</sup> Ibid., annexe II.

nouvelles dispositions relatives à l'état de droit et j'escompte que la démarche commune et dynamique qu'ils préconisent nous permettra d'améliorer la qualité du concours que nous prêtons aux États Membres dans ce domaine.

### **3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger**

74. Consacré par le Sommet mondial de 2005, le principe de la responsabilité de protéger a été entériné par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Découlant de cette conception positive de la souveraineté, qui voit en celle-ci une responsabilité, ce principe repose sur trois piliers : l'affirmation que l'État est tenu de l'obligation juridique fondamentale et permanente de protéger sa population du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou de l'incitation à commettre ces crimes; la consécration de l'obligation faite à tout État Membre d'agir promptement et de manière résolue, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, pour protéger ses populations des quatre catégories de crimes susmentionnés; et l'engagement du système des Nations Unies à aider tout État à s'acquitter de ces obligations. Durant l'année écoulée, j'ai donné pour instructions à l'Organisation d'entreprendre de se donner la souplesse et les moyens nécessaires pour aider les États Membres à honorer leurs engagements. J'escompte que cette évolution prendra définitivement corps d'ici à la fin de l'année.

### **4. Démocratie et bonne gouvernance**

75. Si la démocratie a gagné du terrain dans nombre de régions, elle a également essuyé de sérieux revers, comme en témoignent le défaut par certains États d'organiser des élections libres et équitables, le recours à l'état d'urgence, la remise en cause de l'indépendance des médias et la répression des libertés civiles et politiques. L'expérience montre que le non-respect des principes démocratiques pose, sur les plans économique, social et de la sécurité, de sérieux problèmes qui transcendent souvent les frontières nationales. Cela étant, la mission de consolidation des institutions et pratiques démocratiques dévolue à l'ONU est indissociable de l'action qu'elle mène en faveur de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

76. Au nombre des activités entreprises par l'Organisation dans ce domaine durant l'année écoulée, on retiendra en particulier le soutien apporté à la mise en place de l'Assemblée constituante au Népal et le concours prêté aux autorités électorales de la Sierra Leone. Bien entendu, de même que la démocratie ne se ramène pas aux élections, l'assistance électorale n'est qu'un des moyens par lesquels le système des Nations Unies aide à promouvoir la démocratie. Le concours de l'Organisation a également pris la forme de programmes de promotion de la bonne gouvernance et des institutions démocratiques.

77. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) aide les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales, régionales et internationales, y compris les organes et organismes compétents des Nations Unies (départements, bureaux, fonds, programmes et institutions), à financer des projets visant à bâtir ou consolider des institutions démocratiques, à promouvoir les droits de l'homme et à associer tous les groupes au jeu démocratique. À ce jour, environ 90 millions de dollars ont été versés au Fonds. En 2007, le Fonds a lancé son deuxième appel à propositions de projet, qui a suscité 1 873 demandes de 137 pays,

dont 85,9 % émanant d'organisations de la société civile. À la mi-mai 2008, 86 projets avaient été approuvés.

78. J'invite les États Membres à renouveler leur engagement à promouvoir la démocratie à l'occasion de la nouvelle Journée internationale de la démocratie, instituée par l'ONU le 15 septembre.

## **E. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies**

79. Durant l'année écoulée, à la faveur de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, les États Membres ont à nouveau recommandé à l'Organisation de gagner encore en cohérence, efficacité et efficience aux niveaux national, régional et mondial. Notre action continue de s'inspirer de cette recommandation et d'autres orientations définies par les États Membres, notamment dans le cadre des consultations officieuses consacrées par l'Assemblée générale à la question de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies.

80. Je suis heureux de vous informer que l'initiative « Unis dans l'action », lancée en janvier 2007 dans huit pays pilotes à la demande de leurs gouvernements, a déjà permis de recueillir des résultats et des enseignements intéressants. Elle a montré à nouveau que la prise en mains et la maîtrise des programmes par les pays constituent des facteurs déterminants de la cohérence. Il est évident que les organismes des Nations Unies ne pourront optimiser l'appui qu'ils apportent aux programmes prioritaires qu'en conjuguant leurs efforts et en mobilisant ainsi plus efficacement les moyens et compétences de chacun. On voit à certains signes encourageants que, dans les pays pilotes, l'exécution des programmes par l'Organisation s'est améliorée et que le coût des opérations s'est réduit.

81. À l'échelon du Siège, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de dégager des orientations dans le sens de la maîtrise par chaque pays de la fonction de programmation, de l'harmonisation des politiques et procédures, du perfectionnement des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que de l'amélioration de la sélection des coordonnateurs résidents, de leur responsabilisation accrue et de l'amélioration de l'appui prêté à ces derniers. Par ailleurs, il a considérablement renforcé la cohérence des interventions au lendemain des crises. En 2007, étape importante dans le sens de l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, il a été officiellement décidé de faire du Groupe des Nations Unies pour le développement un troisième pilier du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, l'objectif étant d'assurer la complémentarité et de réduire les risques de chevauchement entre les deux organes de coordination. Cette rationalisation permettra d'améliorer sensiblement la coordination interne, la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et, à terme, l'appui fourni aux États Membres.

82. Enfin, pour continuer à accroître l'efficacité et la cohérence, le Groupe de la communication des Nations Unies réunit, au niveau mondial, les organisations des Nations Unies, y compris les fonds et programmes et institutions spécialisées, le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et le Cabinet du Secrétaire général. Il existe des groupes de la communication des Nations Unies dans plus de 80 pays. Au cours de l'année écoulée, le Groupe a concouru à la rédaction et à la diffusion de messages et produits cohérents sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le changement climatique et le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, entre autres thèmes.

---

## Chapitre III

### Sauvegarder les biens de l'humanité

83. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour être la figure de proue de la lutte contre les périls qui, faisant fi des frontières, planent sur tous les États et les peuples. Dans l'horizon immédiat, j'en vois quatre : le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération et la santé dans le monde. Je suis convaincu que, grâce à son rayonnement mondial, à sa légitimité et à l'aptitude qu'elle a seule à mobiliser les forces vives étatiques et non étatiques, l'Organisation peut contribuer décisivement à amener les États à agir de concert pour sauvegarder les biens de l'humanité dans l'intérêt des générations futures.

#### A. Changement climatique

84. Le changement climatique est au nombre de mes premières priorités, depuis que j'ai pris fonction. C'est pour moi un plaisir que de rappeler que, l'an dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) a reçu le prix Nobel de la paix, conjointement avec Al Gore, ancien Vice-Président des États-Unis d'Amérique. Le Comité du prix Nobel a ainsi salué l'attachement de longue date de cet important organe à l'amélioration de nos connaissances sur le changement climatique lié à l'activité humaine et l'action qu'il mène pour préparer le terrain à l'adoption de mesures visant à contrer ce changement.

85. Le 24 septembre 2007, en marge de la session de l'Assemblée générale, j'ai convoqué à New York une réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui a été, pour 80 dirigeants du monde, l'occasion d'examiner la question et de mobiliser l'appui nécessaire pour faire progresser les négociations.

86. Cette réunion a donné le ton des négociations sur le climat qui se sont déroulées en décembre dernier sous les auspices des Nations Unies et à l'occasion desquelles les États Membres ont conclu un accord important sur le changement climatique, en adoptant notamment la Feuille de route de Bali qui ouvre la voie à l'élaboration d'un nouvel accord mondial devant permettre de faire face au changement climatique. Il s'agit désormais de dégager une démarche commune axée sur un objectif mondial à long terme de réduction des émissions; de promouvoir, aux niveaux national et international, des actions visant à atténuer les effets du changement climatique et de faciliter l'adaptation à ce phénomène; d'encourager la mise au point et le transfert de technologies; et de fournir aux pays en développement les ressources financières et les investissements propres à leur permettre de faire face aux problèmes environnementaux. Les négociations se poursuivront cette année dans le cadre d'une importante session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Poznań (Pologne), en décembre, avant d'aboutir à des conclusions concertées à Copenhague, en 2009.

87. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) illustre bien la manière dont l'Organisation des Nations Unies peut mobiliser les forces du marché. Le volume total des échanges effectués sur le marché mondial du carbone est passé de 31 milliards de dollars en 2006 à 64 milliards de dollars en 2007. Le Mécanisme compte à l'heure actuelle à travers le monde plus de 1 000 projets intéressants

49 pays. Divers organismes des Nations Unies aident les pays à élargir le champ géographique du Mécanisme et à accroître les avantages qui en découlent en matière de développement durable, au-delà de la réduction des émissions.

88. Je me félicite de la coordination établie entre les organismes des Nations Unies, qui coopèrent avec les États en vue de les aider à s'adapter aux changements climatiques et à faire une place à la problématique de ce phénomène dans leurs politiques et plans de développement. Notre action trouve sa parfaite illustration dans le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, dont la coordination est assurée par le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Dans le cadre de ce programme lancé par le processus intergouvernemental, plus de 100 organismes des Nations Unies et d'autres organisations s'emploient à promouvoir l'évaluation et la planification de l'adaptation, à faire une place à la problématique de l'adaptation dans toutes les politiques pertinentes et à obtenir pour les pays en développement une aide à la mesure de leurs besoins.

89. Autre exemple, le Cadre de Nairobi vise à faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme pour un développement propre. Cette initiative, à laquelle sont parties le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale, a fait du chemin. Les organismes partenaires collaborent aussi à l'organisation du premier Forum africain du carbone, qui se tiendra à Dakar en septembre 2008 et offrira une excellente occasion pour maintenir la dynamique créée par le Mécanisme pour un développement propre en Afrique.

90. À l'ONU, j'ai décidé que le plan de rénovation du Siège à New York respecterait des directives environnementales strictes, notre bilan carbone devant s'en trouver réduit, notamment. J'ai demandé aux chefs de secrétariat de tous les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies de faire évoluer rapidement leurs organisations vers la neutralité climatique.

91. Par ailleurs, nous redoublons d'efforts pour sensibiliser le public au changement climatique. Le message de la Journée mondiale de l'environnement pour 2008, qui a pour slogan « Kick the habit: towards a low carbon economy » (Non à la dépendance! Pour une économie à faible émission de carbone), est que notre monde est esclave du carbone, qui est responsable d'une accumulation considérable des gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui, à leur tour, contribuent au changement climatique. Pour nous en affranchir, il faudrait que, partout, particuliers, entreprises et pouvoirs publics changent de comportement et de façon de faire.

## **B. Santé dans le monde**

92. On mesure de plus en plus au plan politique ce fait que la santé est un facteur fondamental de croissance économique et de développement et que toute menace contre la santé peut rejaillir sur la stabilité et la sécurité d'un pays.

93. Ces dernières années, le volume des ressources financières publiques et privées consacrées à la santé a enregistré une hausse sans précédent. L'aide bilatérale s'est considérablement accrue, de même que les budgets des grands organismes des Nations Unies à vocation sanitaire, comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Banque mondiale, ou encore les budgets des partenariats mondiaux dans ce domaine. Le monde de la philanthropie privée et celui des affaires, qui ont renforcé leurs interventions, sont devenus des partenaires à part entière des États et des organisations non gouvernementales dans la prestation de services de santé dans les pays pauvres. De nombreuses initiatives dirigées par des pays ont été mises en route, principalement avec la coopération de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et du Canada.

94. Dans ce nouvel environnement mondial de la santé, le système des Nations Unies a fait des progrès considérables sur plusieurs points. Comme il ressort de la section A du chapitre II plus haut, ces avancées intéressent la lutte contre des maladies telles que la rougeole, la poliomyélite et certaines maladies tropicales, ainsi que le paludisme et le VIH/sida. Toutefois, il subsiste des problèmes majeurs. Les objectifs de santé n'ont été que partiellement atteints, essentiellement en raison des carences des systèmes de santé, des menaces à la santé causées par les pandémies grippales et d'autres maladies d'apparition récente, des inégalités profondes en matière de santé, de la protection sanitaire insuffisante des pauvres et de la faiblesse des dépenses sanitaires.

95. S'il y a lieu de se féliciter de la multiplication des initiatives et partenariats, qui offrent des perspectives nouvelles et importantes, ceux-ci n'ont à ce jour pas donné lieu à des actions cohérentes et coordonnées. Les organismes des Nations Unies à vocation sanitaire, à savoir l'OMS, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONUSIDA, ont noué des relations de partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et la Fondation Bill et Melinda Gates, en vue de renforcer la concertation et la coordination. La création de ce groupe, dénommé « H8 », constitue un progrès encourageant dans le sens d'une cohérence plus poussée de l'action des acteurs clefs appartenant ou non au système des Nations Unies.

96. Dans le souci de promouvoir l'efficacité et la cohérence, j'ai invité les responsables des entités des Nations Unies et, à l'extérieur du système des Nations Unies, des personnalités éminentes membres de fondations ou issues du secteur privé, de la société civile et des milieux intellectuels à réfléchir aux perspectives nouvelles qui s'ouvrent dans le monde en matière de santé, à débattre du rôle stratégique que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer s'agissant d'influencer l'avenir de la santé dans le monde et à se pencher sur les principales priorités, à savoir, notamment, la mise en place de systèmes de santé efficaces et abordables, l'amélioration de la santé des femmes, en particulier la santé maternelle, et la mobilisation d'un appui aux fins de la lutte contre les maladies tropicales négligées.

97. Les rencontres intergouvernementales à venir, telles que la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la

mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendront à Doha en novembre et décembre 2008, offriront l'occasion d'imprimer un nouvel élan dans ce domaine, et j'engage toutes les parties prenantes à tenir le cap en vue de mettre définitivement fin à des souffrances injustifiées.

### C. Lutte contre le terrorisme

98. Grave, la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et le développement plane sur l'humanité tout entière. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'est pas à l'abri, ayant été frappée dans sa chair tout récemment par l'attentat du 11 décembre 2007 contre les bureaux des Nations Unies à Alger. Mes pensées vont aux victimes et à leurs proches, dont le sacrifice restera dans les mémoires.

99. L'examen biennal de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui aura lieu en septembre 2008, sera pour tous l'occasion de redire notre volonté de combattre ce fléau. Rédigée et adoptée par l'Assemblée générale en 2006, la Stratégie propose des mesures concrètes pour éliminer les conditions qui font le lit du terrorisme, le prévenir et le combattre sous toutes ses formes, donner aux États pris individuellement et collectivement et à l'Organisation les moyens d'agir en ce sens et garantir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. En adoptant la Stratégie, l'Organisation a montré le rôle important qu'elle pourrait jouer pour éliminer cette menace, mais ce n'est qu'en mettant cette stratégie en œuvre que nous nous imposerons dans ce domaine. Les échos favorables qui me parviennent des différentes réunions que l'Assemblée a consacrées à la Stratégie m'autorisent à croire en nos chances de succès.

100. S'il incombe au premier chef aux États de mettre en œuvre la Stratégie, divers départements du Secrétariat, institutions spécialisées et fonds et programmes des Nations Unies apportent individuellement, collectivement et de concert avec des partenaires leur concours à cette importante entreprise. Ainsi, en novembre 2007, l'ONU, en partenariat avec l'Organisation de la Conférence islamique et son Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, a tenu à Tunis une Conférence internationale sur le thème « Terrorisme : dimensions, menaces et contre-mesures ». L'Organisation a également collaboré avec les États Membres et les organisations régionales à l'occasion du Symposium de Vienne sur les mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie tenue en mai 2007.

101. L'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, qui réunit 24 entités du système des Nations Unies, a travaillé à mettre la Stratégie en œuvre dans l'ensemble du système, et apporté une assistance en ce sens aux États Membres. L'Équipe spéciale a chargé neuf groupes de travail d'aspects de la Stratégie s'agissant desquels la coordination et la coopération dans l'ensemble du système peuvent être fructueuses. Ce sont notamment les aspects suivants : prévention et règlement des conflits dans leurs rapports avec le terrorisme; radicalisation et extrémisme menant au terrorisme; victimes du terrorisme; prévention des attentats aux armes de destruction massive et réactions; financement du terrorisme; utilisation de l'Internet à des fins terroristes; protection des cibles vulnérables et sauvegarde des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste. L'Équipe spéciale s'emploie aussi à donner à l'ONU les moyens d'aider les États Membres qui le souhaitent, sur leur

demande, à mettre la Stratégie en œuvre de manière intégrée, en parfaite entente avec le système des Nations Unies.

102. J'ai demandé par ailleurs au Département de la sûreté et de la sécurité de concentrer son action sur les mesures de prévention et d'atténuation en faveur du personnel des Nations Unies qui évolue dans un environnement hostile. Toute entreprise de prévention suppose toutefois la coopération efficace des États Membres. Dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a souligné « que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte ». En conséquence, l'ONU mène une concertation renouvelée pour recenser les volets où il serait possible d'accroître la coopération et la coordination avec les autorités des pays hôtes, poussée encore en cela par les déclarations répétées de groupes terroristes menaçant de s'attaquer à des organisations humanitaires. En février de cette année, j'ai nommé un Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, dirigé par M. Lakhdar Brahimi et composé d'experts internationaux de la question. Dans son rapport, paru en juin, le Groupe constate que la gestion des risques n'est pas comprise ou appliquée systématiquement par tous les acteurs. Il demande que les effectifs de la présence des Nations Unies et la manière dont le système fonctionne soient revus au regard des impératifs de sécurité. J'examine attentivement ce rapport et j'y donnerai suite. Premièrement, comme le recommande le rapport, j'ai proposé d'ouvrir une instance indépendante pour établir la responsabilité des personnes et des bureaux concernés au premier chef par l'attentat d'Alger. Je suis déterminé à œuvrer à assurer à l'Organisation un environnement meilleur et plus sûr dans la poursuite de sa noble mission.

103. Les partenariats stratégiques entre les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile demeurent essentiels pour la lutte antiterroriste. Il nous faut continuer d'œuvrer à mettre en exécution la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour assurer ainsi plus de sécurité dans le monde.

#### **D. Désarmement et non-prolifération**

104. Nul n'ignore les risques découlant de l'existence même d'armes de destruction massive, surtout nucléaires. Je me félicite des initiatives récentes visant à débarrasser le monde des armes nucléaires, ainsi que de la réduction des arsenaux nucléaires et du recul de l'arme nucléaire. Mais il faudrait réduire encore les stocks de ces armes, stratégiques et non stratégiques, dans une plus grande transparence, lever leur mise en alerte et faire une moindre place à l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité.

105. L'année 2008 marque le quarantième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>9</sup> qui, renforcé, doit inspirer à nouveau confiance, l'idée étant plus largement de voir réaffirmer la primauté du droit et l'importance du multilatéralisme. Les préparatifs de la Conférence d'examen de 2010 vont bon train.

---

<sup>9</sup> Résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 juin 1968, annexe; voir également Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

106. Je souscris à ce qui est fait pour trouver une solution politique pacifique aux préoccupations suscitées par le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, et engage vivement à tout faire pour donner confiance dans sa nature exclusivement pacifique.

107. Je trouve encourageant que les États restent déterminés à voir entrer en vigueur dès que possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et y travaillent. Je suis heureux de pouvoir rendre compte de progrès dans l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction<sup>10</sup>. Les États parties ont élaboré un programme ciblé de mesures nationales, régionales et internationales propres à améliorer la sûreté et la sécurité biologiques, une Unité de soutien à la mise en œuvre créée au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU ayant reçu pour mission d'apporter un appui dans ce domaine.

108. La Conférence du désarmement continue d'entreprendre de sortir de l'impasse de longue date sur le choix des priorités. En janvier 2008, j'ai engagé les membres de la Conférence à renoncer à la course aux armements, à réduire les tensions et à libérer des ressources pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que les négociations sur l'interdiction des matières fissiles et les discussions de fond sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, le désarmement nucléaire et les assurances de sécurité aboutissent, il faudra qu'elles soient menées et politiquement soutenues à un très haut niveau.

109. La maîtrise des armes classiques reste au centre de l'action de l'ONU en faveur du désarmement. J'ai renforcé le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, qui travaille à élaborer des normes de maîtrise des armes légères. Les appels énergiques à prendre en compte l'impact humanitaire des munitions à dispersion ont été entendus, la Convention sur les armes à sous-munitions ayant été adoptée en mai.

110. Relancer l'entreprise de désarmement multilatéral est chose à notre portée. Faire appliquer intégralement les accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération existants et leur donner un caractère universel reste un pari majeur. Pour aller de l'avant et sortir de l'impasse actuelle dans le domaine du désarmement, il serait utile de renforcer les dispositifs régionaux en place et de tisser de solides partenariats sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

111. En créant le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU en 2007, l'Organisation s'est donné les moyens de son action de plaidoyer. Sous la conduite de son Haut-Représentant, le Bureau a réussi à mieux faire connaître les problèmes du désarmement et de la non-prolifération et a approfondi sa solidarité et sa coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile.

---

<sup>10</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1015, n° 14860.

---

## Chapitre IV

### **Une Organisation des Nations Unies plus responsable et donc plus forte**

112. Pour répondre convenablement aux sollicitations croissantes dont elle est l'objet, l'Organisation se doit d'être plus forte, plus efficace et plus moderne. Un train de réformes d'envergure, s'inspirant des mandats convenus par les dirigeants du monde lors du Sommet de 2005, et de ceux formulés par la suite par l'Assemblée générale, et des changements opérés par le Secrétaire général sont en cours.

113. Pour consolider le cadre général de responsabilisation de l'Organisation, je préconise d'instituer un nouveau contrat de responsabilisation entre le Secrétaire général et les cadres supérieurs et j'entends, au sein du Secrétariat, ériger la responsabilité en principe bilatéral obligeant le Secrétaire général, les cadres supérieurs et l'ensemble du personnel. Je prends également des mesures pour rendre le Secrétariat plus comptable devant les États Membres – de sa bonne gestion, de la défense de l'intégrité individuelle et collective, et de ses résultats.

114. Je demande à chaque État Membre d'être comptable devant l'Organisation et devant les autres États Membres, en dégageant les ressources – politiques, financières et humaines – qui permettent d'exécuter les mandats arrêtés et d'honorer les engagements intergouvernementaux souscrits.

115. J'espère en outre que, dans les quelques années à venir, nous œuvrerons tous ensemble, Secrétariat et États Membres, à mieux répondre de notre action devant l'opinion publique mondiale, au service de laquelle nous sommes tous, et devant ceux que nous aidons dans chaque pays. Être comptable, ce n'est pas seulement répondre de notre action devant ceux qui nous ont délégué des pouvoirs, c'est aussi ne pas méconnaître les intérêts de ceux sur qui retentissent nos actes.

#### **A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, organisations régionales et grands partenaires mondiaux**

116. En prêtant serment j'ai promis d'insuffler une vie nouvelle au Secrétariat. En septembre dernier, devant l'Assemblée générale, j'ai parlé de construire une Organisation des Nations Unies plus forte pour un monde meilleur. Je m'emploie à réformer le Secrétariat tout en étant décidé à travailler avec les États Membres pour que nos rouages intergouvernementaux soient à même de répondre à l'évolution et à la multiplication des attentes placées en l'Organisation de nos jours.

##### **1. Secrétariat**

117. Pour que nous puissions faire ce qu'on attend de nous, il nous faut un Secrétariat fort, doté des moyens de son action et d'une infrastructure de gestion axée sur l'obtention de résultats. Aussi ai-je proposé un dispositif de responsabilisation ordonné autour de la mise en œuvre intégrale de la gestion axée sur les résultats et de la gestion globale des risques. Pour que la gestion soit véritablement axée sur les résultats, chaque directeur de programme doit s'assigner des objectifs précis et organiser son personnel et ses ressources financières à cette fin. De même, il doit personnellement contrôler et évaluer régulièrement et systématiquement son programme pour déceler et résoudre tous problèmes afin

d'accroître ses chances d'obtenir les résultats escomptés. Le contrat de mission des cadres supérieurs qu'il partage avec ses collaborateurs reste à cette fin un moyen transparent d'énoncer des objectifs, de dégager des priorités et d'évaluer les résultats obtenus.

118. Un Secrétariat ayant désormais davantage vocation de terrain doit pouvoir compter sur un personnel doté de compétences autres. Les prochains départs à la retraite (pour ne prendre qu'un exemple, 23,3 % des fonctionnaires ayant rang de directeur partiront à la retraite dans les trois années à venir) sont l'occasion de rénover le profil du fonctionnaire, pour qu'il soit plus adapté aux besoins nouveaux. Le Secrétariat s'emploie activement à anticiper par la planification les besoins de personnel, améliorant ses modalités de recrutement, et proposant des durées et conditions d'emploi de nature à lui donner plus de chances d'attirer et de garder des agents hautement qualifiés. Pour se doter d'agents plus adaptables, possédant des compétences plus diverses et capables de relever les défis complexes de notre époque, l'Organisation doit ériger la mobilité en principe. Je suis déterminé à faire de la parité une des grandes priorités de la politique du Secrétariat en matière d'affectations.

119. Le Secrétariat s'emploie aussi à mieux répondre aux besoins des entités de terrain, en réformant ses politiques et procédures d'achats. Il se donnera des directives et des mesures de contrôle détaillées. Le professionnalisme se nourrit de la formation intensifiée et d'un meilleur usage de la technologie, le respect de la déontologie et la transparence devant être privilégiés davantage.

120. Le nouveau système d'administration de la justice approuvé par l'Assemblée générale en 2007, qui devrait voir le jour en janvier 2009, permettra de mieux asseoir le principe de responsabilité et une gestion meilleure des conflits du travail internes. Un bureau de l'Ombudsman renforcé et intégré, comprenant une division de la médiation, clef de voute « non formelle » du système, aura pour vocation de déceler et régler tous problèmes dès que possible et de permettre ainsi de faire l'économie d'une procédure formelle dévoreuse de temps et de ressources.

121. Tirer tout le parti possible des technologies de l'information et des communications (TIC) est crucial pour améliorer l'efficacité et le rendement et asseoir le principe de responsabilité. Depuis août 2007, le Directeur général de l'informatique pilote la mise en place d'une stratégie informatique solide et unifiée. L'un des principaux volets de cette entreprise consiste à remplacer le Système informatique de gestion (SIG) par un progiciel de gestion intégré (PGI), le but étant de doter l'Organisation d'un système informatique mondial intégré qui viendrait appuyer la gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles et instituer des procédures rationalisées et des pratiques de référence et, par ailleurs, permettre à l'Organisation d'adopter et de respecter comme prévu les Normes comptables internationales pour le secteur public.

122. Pour améliorer encore les résultats et la capacité d'intervention de l'Organisation, j'ai aussi mis davantage l'accent, dans l'ensemble du Secrétariat, sur la distribution de la documentation en temps utile et à moindre coût. Toujours soucieux d'efficacité, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'ONU a présidé en juin une réunion des gestionnaires de conférence du système des Nations Unies pour réfléchir à la possibilité de mettre le concept « Unis dans l'action » au service de la gestion des conférences. Pour répondre à notre vocation multilinguiste, obtenir les meilleurs rendements possible

et garantir le respect des normes de qualité les plus strictes dans la prestation de services linguistiques et de conférence, il est crucial que, de concert avec nos partenaires du système des Nations Unies, nous mettions en commun les maigres ressources affectées aux services de conférence et coordonnions nos actions de recrutement de personnel linguistique.

123. Même si nombre de ces réformes de gestion n'en sont qu'à leurs débuts et n'ont pas encore eu le temps de faire leurs preuves, le Secrétariat en voit déjà l'intérêt. L'enquête de satisfaction de 2007 auprès des clients du Département de la gestion a, par exemple, fait apparaître une augmentation notable du nombre de réponses favorables aux questions touchant l'efficacité de la prestation de services (11 % de mieux qu'en 2006), la rationalisation et la simplification des règles et procédures (10 % de mieux qu'en 2006) et les délais de réponse du Département de la gestion (11 % de mieux qu'en 2006).

## **2. Organes intergouvernementaux**

124. En politique internationale, la donne a fortement changé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies et, cela étant, j'attache une grande importance à la réforme du Conseil de sécurité. Je conviens avec de plus en plus d'États Membres qu'il n'y a pas de solution parfaite, et je me félicite de les voir envisager des solutions intermédiaires ou provisoires.

125. Je suis avec intérêt ce que fait l'Assemblée générale pour se moderniser et gagner en efficacité. On a pu voir que les débats interactifs consacrés à des problèmes actuels d'intérêt crucial pour la communauté internationale – changements climatiques; objectifs du Millénaire pour le développement; réforme de la gestion; sécurité de l'humanité; traite des personnes – suscitaient des échanges fort utiles et faisaient ressortir l'importance de cette instance universelle.

126. Afin d'entretenir un dialogue direct avec l'Assemblée générale, j'ai commencé l'an dernier à lui rendre périodiquement compte de mes activités, lors de réunions plénières officieuses qui sont l'occasion d'échanges avec les États Membres, offrant un important outil supplémentaire de concertation, de transparence et de responsabilisation plus étendues. J'entends poursuivre cette pratique importante.

127. Nous avons continué en 2008 d'opérer les réformes proposées par les États Membres au Sommet mondial de 2005 en vue de renforcer l'efficacité du Conseil économique et social pour l'avènement d'un partenariat mondial pour le développement. On notera en particulier que le Conseil a tenu pendant le débat de haut niveau de sa session de fond son premier Forum pour la coopération en matière de développement et son deuxième examen ministériel annuel. Le Forum a débattu des moyens de rendre cette coopération plus cohérente et plus efficace et a élaboré une contribution stratégique fort utile en prévision de la Conférence de Doha chargée d'examiner le financement du développement et du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Au cours de l'examen ministériel annuel, huit pays en développement et développés ont rendu compte des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs et des cibles de l'Agenda des Nations Unies pour le développement. Les tables rondes ministérielles ont été l'occasion d'une réflexion sur les moyens de mettre le monde sur la voie d'un développement durable. Je me réjouis de la revitalisation du Conseil, lui adresse mes encouragements et attends avec intérêt les recommandations qu'il formulera sur les mesures que la

communauté internationale pourrait prendre en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus et de promouvoir le développement durable.

### **3. Coopération avec les organisations régionales**

128. Des plus hautes sphères politiques aux unités de terrain, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales resserrent leurs partenariats et collaborent plus étroitement que jamais pour relever les défis du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix au lendemain de conflits.

129. Le Programme décennal de renforcement des capacités fixe le cadre de notre partenariat de plus en plus étendu avec l'Union africaine, dont l'importance ressort aussi du débat que le Conseil de sécurité a consacré à mon rapport sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Le Darfour où l'ONU entreprend conjointement avec l'Union africaine de maintenir la paix et de promouvoir le processus politique en offre une illustration majeure.

130. En Asie, l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont conjugué leurs forces pour répondre aux besoins urgents du Myanmar après le passage du cyclone Nargis et, en novembre 2007, l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique ont lancé une action conjointe pour faire avancer la lutte antiterroriste. La Conférence de Tunis évoquée plus haut au paragraphe 100 a offert une excellente occasion de débattre de la Stratégie antiterroriste mondiale en action et de mieux la comprendre. L'ONU a coopéré aussi avec la Commission européenne pour appliquer la Stratégie Union européenne/Asie centrale pour un nouveau partenariat, ainsi qu'avec le Secrétariat général ibéro-américain pour organiser la concertation des chefs d'État sur les politiques de cohésion sociale pendant le dix-septième Sommet ibéro-américain tenu à Santiago en novembre 2007.

131. L'on s'accorde bien à considérer, à l'échelon politique, que le régionalisme en tant que composante du multilatéralisme est nécessaire et réaliste. J'ose croire qu'un véritable partage des responsabilités au service de la paix et de la sécurité entre organisations internationales et régionales, surtout en Afrique, est désormais à notre portée.

## **B. Grands partenaires mondiaux**

### **1. Renforcer les partenariats avec la société civile**

132. Je me réjouis de pouvoir dire que la solidarité de la société civile avec l'ONU dans son action s'est non seulement renforcée, mais peut aussi devenir davantage soucieuse de résultats, comme le montre son intervention ciblée dans des domaines aussi cruciaux que le développement, les droits de l'homme et les changements climatiques. C'est désormais une pratique bien établie de l'Organisation des Nations Unies que d'organiser pendant toutes les grandes conférences des Nations Unies des auditions interactives avec des représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé.

133. Le nombre des organisations de développement de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a augmenté de 136 par rapport à l'an dernier étant passé de 3 051 en 2007 à 3 187 à ce jour. Par leur

participation active aux dialogues multipartites sur le financement du développement et le développement durable ces organisations ont enrichi le débat et pesé sur les textes issus des réunions intergouvernementales consacrées à ces questions. Un autre groupe de 1 664 organisations non gouvernementales à vocation d'information travaille avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU à donner au public du monde entier une idée plus précise de ce que fait l'Organisation.

134. Les droits de l'homme ont été l'un des grands sujets des partenariats novateurs forgés avec la société civile. Pour la première fois, la Conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales se tiendra ailleurs qu'au Siège de l'Organisation, soit à Paris, ville où a été signée la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le thème de cette rencontre (septembre 2008) sera « Réaffirmer les droits de l'homme pour tous : la Déclaration universelle des droits de l'homme à 60 ans ». Le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies a été le premier exemple de collaboration avec des institutions publiques aux fins de l'organisation de quatre séminaires régionaux, collaboration qui a permis au personnel local des centres d'information des Nations Unies du monde entier d'aider à « pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide ».

135. Il a été créé un nouveau programme d'information sur « La commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » avec la participation de divers groupes de la société civile, dont des établissements universitaires, avec qui la collaboration est aussi au nombre des initiatives de revitalisation des partenariats lancées cette année.

136. La collaboration entre la société civile et l'ONU au service des objectifs de développement convenus à l'échelon international se poursuit. Pour la campagne « Debout contre la pauvreté », les centres d'information des Nations Unies ont travaillé avec le Bureau de la campagne du Millénaire et la société civile à faire mieux connaître les objectifs du Millénaire pour le développement. On estime à 43 millions le nombre des personnes qui y ont participé dans le monde entier.

## **2. Monde des affaires**

137. Le monde des affaires est un partenaire de plus en plus important dans la poursuite des buts des Nations Unies, singulièrement dans les domaines du développement durable, des changements climatiques et de la paix et des conflits. Ainsi, en février 2008, l'Organisation a accueilli le troisième Sommet des investisseurs institutionnels sur les risques climatiques, rencontre qui a été pour des trésors publics, des investisseurs institutionnels et des sociétés de services financiers l'occasion de s'engager à investir 10 milliards de dollars en deux ans dans des technologies propres.

138. La quasi-totalité des institutions, fonds et programmes des Nations Unies comptent des fonctionnaires qui se consacrent entièrement à la collaboration avec les milieux d'affaires, dans des domaines très divers. De plus, le Pacte mondial pour les Nations Unies, grâce à ses milliers de participants des milieux d'affaires de plus de 120 pays, favorise grandement la promotion des principes des Nations Unies dans le monde de l'entreprise, notamment dans les pays en développement.

139. L'Organisation des Nations Unies a pris des mesures concrètes pour gagner en efficacité sans faillir à sa mission en se rapprochant du secteur privé. En février 2008, elle a entamé un examen des Principes régissant les relations entre l'ONU et le monde des affaires, pour tenir compte de l'expérience acquise dans l'ensemble de l'Organisation. Elle entreprend aussi de créer un nouveau site Web ONU-Monde des affaires, qui permettra de trouver plus facilement des partenaires. En outre, elle a publié l'an dernier deux guides : *Évaluation des partenariats* et *Conclure des partenariats avec des organisations non gouvernementales et les Nations Unies : rapport 2007-2008*.

140. Pour atteindre les buts des Nations Unies, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Organisation devra se rapprocher encore du secteur privé. La manifestation de haut niveau qui sera consacrée aux objectifs en septembre 2008 sera l'occasion d'associer le monde des affaires à la réflexion sur les mesures nécessaires pour en accélérer la réalisation. Il s'agira de trouver d'autres occasions d'élargir et d'approfondir la solidarité avec les entreprises, dans l'ensemble du système des Nations Unies mais aussi dans chaque organisation, fonds et programme.

---

## Chapitre V

### Conclusion

141. L'Organisation des Nations Unies est le lieu où se croisent les fils des problèmes les plus importants et les plus complexes que connaît le monde aujourd'hui. Plus que jamais, son universalité et sa vocation mondiale lui permettent d'orienter le monde vers des changements utiles, pour le rendre plus sûr, plus prospère et plus juste pour tous. Je suis déterminé à saisir l'occasion que je tire de mon mandat pour œuvrer avec tous nos partenaires, non seulement à répondre aux attentes des plus démunis, mais aussi à aider le monde à conjurer les menaces qui pèsent sur la planète en sauvegardant les biens collectifs mondiaux. Mais pour atteindre ces objectifs, il nous faudra ériger le principe de responsabilité stricte en ligne de conduite et en règle de vie quotidienne. Nous devons agir de manière décisive et nous laisser guider par le bien de l'humanité. Que nous puissions léguer un monde meilleur aux générations futures, et même à la nôtre, je le crois fermement. Je serais heureux de pouvoir y œuvrer avec tous les États Membres, si difficile et redoutable que soit l'entreprise.

---

## Annexe

### Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2008) : tableaux statistiques

#### Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

##### Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur

##### à un dollar par jour

Indicateur 1.1  
**Population disposant de moins d'un dollar par jour en parité  
de pouvoir d'achat (on ne dispose pas encore de données nouvelles,  
ni mondiales ni régionales)**

Indicateur 1.2  
**Indice d'écart de pauvreté (on ne dispose pas encore de données  
nouvelles, ni mondiales ni régionales)**

Indicateur 1.3  
**Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation  
nationale<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

---

	<i>2005</i>
Afrique du Nord . . . . .	6,1
Afrique subsaharienne . . . . .	3,6
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	2,9
Asie de l'Est . . . . .	4,3
Asie du Sud . . . . .	7,4
Asie du Sud-Est . . . . .	5,7
Asie occidentale . . . . .	6,2
Communauté d'États indépendants . . . . .	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est . . . . .	8,2

---

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

**Cible 1.B**  
**Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun,**  
**y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail**  
**décent et productif**

Indicateur 1.4

**Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée****a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	1997	2007 <sup>a</sup>
Monde	2,5	3,3
Régions en développement	3,6	5,5
Afrique du Nord	(1,4)	2,6
Afrique subsaharienne	0,5	3,5
Amérique latine et Caraïbes	1,4	2,9
Asie de l'Est	7,1	8,5
Asie du Sud	2,2	5,4
Asie du Sud-Est	2,4	3,6
Asie occidentale	2,8	2,2
Océanie	(5,8)	1,2
Communauté d'États indépendants	2,9	6,4
Communauté d'États indépendants, Asie	1,3	9,8
Communauté d'États indépendants, Europe	3,4	6,1
Régions développées	2,2	2,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	(3,6)	6,4
Pays les moins avancés	1,8	4,5
Pays en développement sans littoral	1,4	4,8
Petits États insulaires en développement	2,0	3,2

<sup>a</sup> Données préliminaires.**b) PIB par personne occupée**

[En dollars des États-Unis (2000) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1997	2007 <sup>a</sup>
Monde	16 223	20 489
Régions en développement	8 126	11 837
Afrique du Nord	14 495	16 487
Afrique subsaharienne	4 544	5 348
Amérique latine et Caraïbes	17 906	19 459
Asie de l'Est	6 795	13 667

	1997	2007 <sup>a</sup>
Asie du Sud	6 067	8 974
Asie du Sud-Est	8 267	9 789
Asie occidentale	23 022	25 850
Océanie	6 822	6 733
Communauté d'États indépendants	11 143	18 465
Communauté d'États indépendants, Asie	5 480	10 982
Communauté d'États indépendants, Europe	12 739	20 965
Régions développées	53 109	63 292
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	11 010	18 332
Pays les moins avancés	2 775	3 598
Pays en développement sans littoral	3 618	4 842
Petits États insulaires en développement	14 963	18 645

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.5  
**Ratio emploi/population**

**a) Total**

(En pourcentage)

	1997	2000	2007 <sup>a</sup>
Monde	62,6	62,2	61,7
Régions en développement	64,8	64,1	63,2
Afrique du Nord	43,6	43,2	45,9
Afrique subsaharienne	67,8	67,1	66,8
Amérique latine et Caraïbes	59,0	59,3	60,0
Asie de l'Est	74,9	73,9	71,9
Asie du Sud	57,6	57,2	56,4
Asie du Sud-Est	67,2	66,7	66,4
Asie occidentale	48,1	47,7	48,3
Océanie	68,2	68,9	70,0
Communauté d'États indépendants	54,9	53,9	56,2
Communauté d'États indépendants, Asie	57,0	57,3	58,7
Communauté d'États indépendants, Europe	54,3	52,9	55,4
Régions développées	56,1	56,6	56,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	54,3	52,3	49,8
Pays les moins avancés	70,5	70,1	69,4
Pays en développement sans littoral	67,7	67,9	68,5
Petits États insulaires en développement	56,2	57,8	58,6

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**b) Hommes, femmes et jeunes (2007)<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Monde	74,3	49,1	47,8
Régions en développement	77,1	49,1	48,9
Afrique du Nord	70,0	22,1	27,8
Afrique subsaharienne	78,9	55,1	54,8
Amérique latine et Caraïbes	73,7	47,1	44,4
Asie de l'Est	78,4	65,2	63,0
Asie du Sud	77,6	34,1	41,9
Asie du Sud-Est	78,2	54,9	47,0
Asie occidentale	69,9	24,9	33,9
Océanie	73,8	66,2	56,3
Communauté d'États indépendants	63,0	50,4	35,0
Communauté d'États indépendants, Asie	65,6	52,4	37,4
Communauté d'États indépendants, Europe	62,1	49,8	33,9
Régions développées	63,9	49,0	44,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,1	44,0	26,6
Pays les moins avancés	82,2	57,7	58,7
Pays en développement sans littoral	77,7	59,6	57,0
Petits États insulaires en développement	72,1	45,5	42,5

<sup>a</sup> Données préliminaires.

## Indicateur 1.6

**Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En pourcentage)

	<i>1997</i>	<i>2007<sup>a</sup></i>
Monde	24,2	16,4
Régions en développement	30,6	20,4
Afrique du Nord	3,0	1,3
Afrique subsaharienne	55,5	51,4
Amérique latine et Caraïbes	11,6	8,0
Asie de l'Est	18,8	8,7
Asie du Sud	51,5	31,5
Asie du Sud-Est	24,1	13,3
Asie occidentale	2,9	5,4
Océanie	22,9	21,6

	1997	2007 <sup>a</sup>
Communauté d'États indépendants	6,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	11,0	5,8
Communauté d'États indépendants, Europe	5,2	0,0
Régions développées	0,2	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3,8	2,3
Pays les moins avancés	51,8	47,0
Pays en développement sans littoral	43,5	37,1
Petits États insulaires en développement	18,7	20,3

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.7

**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée**

**a) Hommes et femmes**

(En pourcentage)

	1997	2007 <sup>a</sup>
Monde	52,8	49,9
Régions en développement	64,4	59,9
Afrique du Nord	35,2	32,9
Afrique subsaharienne	76,1	71,2
Amérique latine et Caraïbes	31,4	33,0
Asie de l'Est	63,2	55,7
Asie du Sud	79,2	75,8
Asie du Sud-Est	63,4	59,3
Asie occidentale	37,1	29,1
Océanie	62,3	68,5
Communauté d'États indépendants	13,9	15,3
Communauté d'États indépendants, Asie	33,4	31,3
Communauté d'États indépendants, Europe	8,4	10,0
Régions développées	11,4	9,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	31,6	26,4
Pays les moins avancés	82,6	77,2
Pays en développement sans littoral	70,5	68,7
Petits États insulaires en développement	33,4	36,7

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**b) Hommes**

(En pourcentage)

	1997	2007 <sup>a</sup>
Monde	50,7	48,7
Régions en développement	60,6	57,0
Afrique du Nord	31,8	30,4
Afrique subsaharienne	70,1	64,3
Amérique latine et Caraïbes	32,1	33,3
Asie de l'Est	57,9	52,3
Asie du Sud	75,8	72,9
Asie du Sud-Est	59,0	56,0
Asie occidentale	32,3	26,2
Océanie	56,1	62,7
Communauté d'États indépendants	14,7	15,7
Communauté d'États indépendants, Asie	32,8	30,1
Communauté d'États indépendants, Europe	9,2	10,6
Régions développées	11,6	10,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29,8	26,9
Pays les moins avancés	77,8	72,4
Pays en développement sans littoral	67,8	65,7
Petits États insulaires en développement	33,8	37,5

<sup>a</sup> Données préliminaires.**c) Femmes**

(En pourcentage)

	1997	2007 <sup>a</sup>
Monde	56,1	51,7
Régions en développement	70,7	64,4
Afrique du Nord	46,8	40,6
Afrique subsaharienne	84,4	80,6
Amérique latine et Caraïbes	30,1	32,5
Asie de l'Est	69,6	60,1
Asie du Sud	87,5	82,6
Asie du Sud-Est	69,6	63,8
Asie occidentale	52,9	37,7
Océanie	69,4	75,0
Communauté d'États indépendants	13,1	14,9
Communauté d'États indépendants, Asie	34,0	32,6
Communauté d'États indépendants, Europe	7,6	9,3

	1997	2007 <sup>a</sup>
Régions développées	11,1	8,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	33,9	25,7
Pays les moins avancés	89,1	83,9
Pays en développement sans littoral	73,9	72,4
Petits États insulaires en développement	32,7	35,4

<sup>a</sup> Données préliminaires.

### **Cible 1.C** **Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion** **de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

**Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans**

**a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2006
Régions en développement	33	26
Afrique du Nord	11	6
Afrique subsaharienne	32	28
Amérique latine et Caraïbes	13	8
Asie de l'Est	17	7
Asie du Sud	54	46
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	13
Océanie	–	–

**b) Par sexe<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	27	27	1.00
Afrique du Nord	7	6	1.16
Afrique subsaharienne	29	27	1.07
Amérique latine et Caraïbes	9	9	1.00
Asie de l'Est	10	11	0.91
Asie du Sud	41	42	0.98
Asie du Sud-Est	26	26	1.00

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Rapport filles/garçons</i>
Asie occidentale	14	14	1.00
Océanie	–	–	–

<sup>a</sup> Les données portent sur la période 1998-2006.

#### Indicateur 1.9

### **Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>1990- 1992</i>	<i>2001- 2003</i>
Régions en développement	20	17
Afrique du Nord	4	4
Afrique subsaharienne	33	31
Amérique latine et Caraïbes	13	10
Asie de l'Est	16	12
Asie du Sud	25	21
Asie du Sud-Est	18	12
Asie occidentale	6	9
Océanie	15	12
Communauté d'États indépendants	7 <sup>b</sup>	7
Communauté d'États indépendants, Asie	16 <sup>b</sup>	20
Communauté d'États indépendants, Europe	4 <sup>b</sup>	3
Régions développées	<2,5 <sup>b</sup>	<2,5
Pays les moins avancés	22	19
Pays en développement sans littoral	38	36
Petits États insulaires en développement	23	19

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2006 (A/61/1).

<sup>b</sup> Les données portent sur la période 1993-1995.

## Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous

### Cible 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1  
Taux net d'inscription dans les écoles primaires

a) **Total<sup>a</sup>**

	1991	2000	2006
Monde	82,0	84,9	88,5
Régions en développement	79,6	83,3	87,5
Afrique du Nord	82,8	91,3	95,0
Afrique subsaharienne	53,5	58,0	70,7
Amérique latine et Caraïbes	86,7	94,4	95,5
Asie de l'Est	98,0	99,1	94,3
Asie du Sud	71,9	80,1	89,8
Asie du Sud-Est	95,6	94,3	95,0
Asie occidentale	80,4	84,8	88,3
Océanie	—	—	—
Communauté d'États indépendants	90,0	89,9	93,3
Communauté d'États indépendants, Asie	88,3	92,4	93,9
Communauté d'États indépendants, Europe	90,8	88,0	92,8
Régions développées	97,9	97,4	96,4
Pays les moins avancés	53,0	60,2	74,9
Pays en développement sans littoral	53,7	63,0	76,3
Petits États insulaires en développement	67,3	81,5	75,1

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

b) **Par sexe<sup>a</sup>**

	1991		2000		2006	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,2	76,7	87,7	81,9	89,9	87,0
Régions en développement	85,7	73,3	86,4	79,9	89,1	85,8
Afrique du Nord	89,7	75,5	94,0	88,4	96,8	93,1
Afrique subsaharienne	57,5	49,5	61,3	54,7	73,5	67,8

	1991		2000		2006	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Amérique latine et Caraïbes	87,5	86,3	95,1	93,6	95,3	95,7
Asie de l'Est	100,0	97,3	98,5	99,8	94,0	94,7
Asie du Sud	85,7	57,0	86,7	73,0	92,0	87,3
Asie du Sud-Est	97,8	94,0	95,5	93,0	95,8	94,1
Asie occidentale	87,0	73,3	89,1	80,4	91,7	84,8
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,2	89,8	90,3	89,6	93,3	93,2
Communauté d'États indépendants, Asie	88,6	88,0	92,6	92,2	94,5	93,3
Communauté d'États indépendants, Europe	91,0	90,6	88,5	87,5	92,4	93,1
Régions développées	97,7	98,1	97,5	97,4	96,0	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	63,7	56,7	77,7	72,1
Pays en développement sans littoral	58,2	49,2	67,4	58,5	79,0	73,6
Petits États insulaires en développement	63,6	71,1	82,8	80,1	76,2	74,0

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

## Indicateur 2.2

**Proportion d'élèves commençant la première année d'études primaires qui achèvent la dernière<sup>a</sup>**

	1999			2006		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	<b>82,1</b>	84,8	79,2	<b>86,3</b>	88,2	84,4
Régions en développement	<b>79,4</b>	82,6	75,9	<b>84,7</b>	86,9	82,5
Afrique du Nord	<b>86,6</b>	90,4	82,6	<b>91,9</b>	94,0	89,8
Afrique subsaharienne	<b>49,0</b>	53,1	45,0	<b>59,8</b>	64,7	54,9
Amérique latine et Caraïbes	<b>96,6</b>	96,1	97,1	<b>100,4</b>	99,7	101,1
Asie de l'Est	<b>101,7</b>	101,4	102,0	<b>98,1</b>	98,5	97,8
Asie du Sud	<b>68,8</b>	75,3	61,7	<b>81,3</b>	83,9	78,5
Asie du Sud-Est	<b>89,2</b>	89,9	88,4	<b>95,4</b>	95,4	95,4
Asie occidentale	<b>80,4</b>	86,8	73,8	<b>88,9</b>	94,3	83,2
Océanie	<b>62,8</b>	65,7	59,7	<b>66,1</b>	69,9	62,1
Communauté d'États indépendants	<b>96,0</b>	96,4	95,5	<b>98,3</b>	98,5	98,1
Communauté d'États indépendants, Asie	<b>95,7</b>	96,2	95,1	<b>100,9</b>	101,7	100,0
Communauté d'États indépendants, Europe	<b>96,1</b>	96,5	95,6	<b>96,4</b>	96,1	96,7

	1999			2006		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Régions développées	99,2	98,6	99,9	97,0	96,5	97,5
Pays les moins avancés	47,2	51,2	43,1	57,2	60,9	53,4
Pays en développement sans littoral	53,1	58,4	47,8	61,0	65,3	56,6
Petits États insulaires en développement	73,9	73,9	74,0	73,3	73,4	73,1

<sup>a</sup> Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde* (Montréal, Canada, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2004), annexe B, p. 149).

### Indicateur 2.3

#### Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

##### a) Total

(Pourcentage des 15 à 24 ans sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994 <sup>a</sup>	1995-2004 <sup>a</sup>	2007
Monde	83,5	87,0	89,1
Régions en développement	80,2	84,6	87,2
Afrique du Nord	68,4	79,4	86,5
Afrique subsaharienne	64,4	70,2	72,1
Amérique latine et Caraïbes	93,7	96,2	97,0
Asie de l'Est	94,5	98,9	99,2
Asie du Sud	60,6	72,8	79,9
Asie du Sud-Est	94,5	96,1	95,6
Asie occidentale	88,6	91,7	92,8
Océanie	72,9	73,1	70,6
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,7
Communauté d'États indépendants, Asie	99,6	99,6	99,6
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,7	99,7
Régions développées	99,4	99,4	99,4
Pays les moins avancés	55,5	64,7	68,0
Pays en développement sans littoral	60,8	67,8	70,4
Petits États insulaires en développement	86,9	87,8	89,8

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

**b) Par sexe<sup>a</sup>**

(Pourcentage des 15 à 24 ans sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994 <sup>a</sup>		1995-2004 <sup>a</sup>		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,8	79,2	90,2	83,8	91,3	86,8
Régions en développement	85,3	75,0	88,3	80,8	89,8	84,6
Afrique du Nord	77,8	58,6	85,3	73,3	90,8	82,2
Afrique subsaharienne	70,8	58,6	76,0	65,0	77,2	67,3
Amérique latine et Caraïbes	93,2	94,2	95,7	96,7	96,5	97,4
Asie de l'Est	97,1	91,8	99,2	98,5	99,4	99,1
Asie du Sud	71,5	49,1	80,6	64,5	84,5	75,0
Asie du Sud-Est	95,4	93,5	96,3	96,0	95,3	95,8
Asie occidentale	93,9	82,9	95,5	87,9	96,1	89,3
Océanie	75,0	70,7	75,0	71,1	69,8	71,5
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
Communauté d'États indépendants, Asie	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,8	99,7	99,8	99,7	99,8
Régions développées	99,5	99,4	99,4	99,4	99,4	99,3
Pays les moins avancés	63,0	48,5	71,5	58,3	73,4	62,9
Pays en développement sans littoral	66,3	55,8	74,3	61,9	76,5	64,7
Petits États insulaires en développement	86,6	87,2	86,8	88,9	88,4	91,3

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

## Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### Cible 3.A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement

Indicateur 3.1

**Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur**

a) **Primaire<sup>a</sup>**

	1991	2000	2006
Monde	0,89	0,92	0,95
Régions en développement	0,87	0,92	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,93
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,89
Amérique latine et Caraïbes	0,97	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,94	1,01	0,99
Asie du Sud	0,77	0,84	0,95
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,97
Asie occidentale	0,83	0,88	0,91
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00
Pays les moins avancés	0,79	0,86	0,90
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,90
Petits États insulaires en développement	0,96	0,95	0,95

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

b) **Secondaire<sup>a</sup>**

	1991	2000	2006
Monde	–	0,93	0,95
Régions en développement	–	0,90	0,94
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,99
Afrique subsaharienne	–	0,82	0,80
Amérique latine et Caraïbes	1,09	1,07	1,07
Asie de l'Est	–	0,97	1,01
Asie du Sud	0,60	0,77	0,85
Asie du Sud-Est	0,90	0,98	1,02
Asie occidentale	–	0,80	0,84
Océanie	0,82	0,91	0,88
Communauté d'États indépendants	1,03	1,00	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie	0,98	0,97	0,96
Communauté d'États indépendants, Europe	1,06	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	–	0,82	0,82
Pays en développement sans littoral	0,85	0,86	0,83
Petits États insulaires en développement	1,05	1,04	1,03

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

c) **Supérieur<sup>a</sup>**

	1991	2000	2006
Monde	–	0,96	1,06
Régions en développement	–	0,78	0,93
Afrique du Nord	0,54	0,68	1,00
Afrique subsaharienne	–	0,62	0,68
Amérique latine et Caraïbes	–	1,13	1,16
Asie de l'Est	–	0,55	0,93
Asie du Sud	–	0,67	0,76
Asie du Sud-Est	0,83	0,95	0,98
Asie occidentale	–	0,82	0,90
Océanie	–	0,68	0,86
Communauté d'États indépendants	1,16	1,21	1,29
Communauté d'États indépendants, Asie	1,04	0,90	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,20	1,27	1,33
Régions développées	1,07	1,20	1,28
Pays les moins avancés	–	0,65	0,62

	1991	2000	2006
Pays en développement sans littoral	0,86	0,75	0,83
Petits États insulaires en développement	–	1,21	1,54

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

### Indicateur 3.2

#### Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage de personnes occupées)

	1990	1995	2000	2006
Monde	35,5	36,5	37,7	39,0
Afrique du Nord	20,9	21,0	19,3	21,3
Afrique subsaharienne	25,3	26,9	28,5	30,8
Amérique latine et Caraïbes	36,4	38,6	40,5	42,3
Asie de l'Est	38,0	38,8	39,6	41,1
Asie du Sud	13,2	14,9	16,7	18,6
Asie du Sud-Est	37,7	37,1	38,6	37,8
Asie occidentale	17,0	17,6	19,2	20,3
Océanie	33,2	34,7	35,8	36,4
Communauté d'États indépendants	49,2	49,6	50,4	51,4
Communauté d'États indépendants, Asie	44,7	45,3	46,2	47,9
Communauté d'États indépendants, Europe	50,1	50,5	51,2	52,2
Régions développées	43,3	44,5	45,3	46,3

### Indicateur 3.3

#### Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	1997	2002	2008 <sup>b</sup>
Monde	12,8	11,4	13,8	18,0
Régions en développement	10,4	10,1	12,1	16,5
Afrique du Nord	2,6	1,8	2,2	8,3
Afrique subsaharienne	7,2	9,0	12,0	17,3
Amérique latine et Caraïbes	11,9	12,4	15,7	22,2
Asie de l'Est	20,2	19,3	20,2	19,8
Asie du Sud	5,7	5,9	4,9	12,9
Asie du Sud-Est	10,4	10,8	13,9	17,4
Asie occidentale	4,6	3,0	5,2	9,1
Océanie	1,2	1,6	2,4	2,5
Communauté d'États indépendants	–	6,2	8,6	13,9
Communauté d'États indépendants,	–	7,0	8,8	13,9

	1990	1997	2002	2008 <sup>b</sup>
Asie				
Communauté d'États indépendants,				
Europe	–	5,4	8,4	13,9
Régions développées	16,3	15,6	19,1	22,6
Pays les moins avancés	7,3	7,3	10,4	17,0
Pays en développement sans littoral	14,0	6,6	10,7	18,6
Petits États insulaires en développement	15,2	11,3	14,2	21,0

<sup>a</sup> Chambre unique ou chambre basse seulement.

<sup>b</sup> Au 31 janvier 2008.

## Objectif 4

### Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

#### Cible 4.A

#### Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

**Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>**

	1990	2000	2006
Monde	93	80	72
Régions en développement	103	88	80
Afrique du Nord	82	48	35
Afrique subsaharienne	184	167	157
Amérique latine et Caraïbes	55	35	27
Asie de l'Est	45	36	24
Asie du Sud	120	94	81
Asie du Sud-Est	77	47	35
Asie occidentale	69	47	40
Océanie	85	73	66
Communauté d'États indépendants	47	41	30
Communauté d'États indépendants, Asie	79	64	47
Communauté d'États indépendants, Europe	27	23	17
Régions développées	11	8	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	15

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2  
Taux de mortalité infantile<sup>a</sup>

	1990	2000	2006
Monde	64	55	49
Régions en développement	70	60	54
Afrique du Nord	62	39	30
Afrique subsaharienne	109	100	94
Amérique latine et Caraïbes	43	29	22
Asie de l'Est	36	29	20
Asie du Sud	86	69	61
Asie du Sud-Est	53	35	27
Asie occidentale	54	38	32
Océanie	62	54	49
Communauté d'États indépendants	39	34	26
Communauté d'États indépendants, Asie	64	54	40
Communauté d'États indépendants, Europe	22	20	15
Régions développées	9	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23	16	13

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3  
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Monde	72	72	80
Régions en développement	71	69	78
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	72
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	93
Asie du Sud	57	57	66
Asie du Sud-Est	72	81	82
Asie occidentale	79	87	88
Océanie	70	68	70
Communauté d'États indépendants	85	97	97
Communauté d'États indépendants, Asie	–	96	95
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	99
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	91	93	93

<sup>a</sup> Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

## Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

### Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### Indicateur 5.1 Taux de mortalité maternelle<sup>a</sup>

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

<sup>a</sup> Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

#### Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2006
Monde	49	62
Régions en développement	47	61
Afrique du Nord	45	79
Afrique subsaharienne	42	47
Amérique latine et Caraïbes <sup>a</sup>	68	86
Asie de l'Est	71	98
Asie du Sud	27	40
Asie du Sud-Est	48	73
Asie occidentale	60	75
Océanie	–	–

	Vers 1990	Vers 2006
Communauté d'États indépendants	96	98
Communauté d'États indépendants, Asie	92	97
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99	98

<sup>a</sup> Données incluant les accouchements dans des établissements de santé uniquement.

## Cible 5.B

### Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

#### Taux de prévalence de la contraception<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	52,8	62,2
Régions en développement	50,2	61,2
Afrique du Nord	44,0	59,8
Afrique subsaharienne	12,0	20,6
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,5
Asie de l'Est	77,5	86,4
Asie du Sud	38,5	52,7
Asie du Sud-Est	47,9	58,3
Asie occidentale	43,3	54,8
Océanie	–	28,8 <sup>b</sup>
Communauté d'États indépendants	61,2 <sup>c</sup>	67,0
Communauté d'États indépendants, Asie	54,5 <sup>c</sup>	56,8
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	71,3
Régions développées	66,5	67,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,0	55,3
Pays les moins avancés	16,1	30,3
Pays en développement sans littoral	22,6	32,2
Petits États insulaires en développement	46,8	52,9

<sup>a</sup> Femmes de 15 à 19 ans mariées ou vivant maritalement.

<sup>b</sup> Données de 2000.

<sup>c</sup> Données de 1995.

Indicateur 5.4  
**Taux de natalité parmi les adolescentes<sup>a</sup>**

	1990	2005
Monde	61,0	48,6
Régions en développement	66,5	53,1
Afrique du Nord	42,9	31,5
Afrique subsaharienne	130,6	118,9
Amérique latine et Caraïbes	77,4	73,1
Asie de l'Est	21,3	5,0
Asie du Sud	90,1	53,7
Asie du Sud-Est	50,4	40,4
Asie occidentale	63,6	50,2
Océanie	82,3	63,5
Communauté d'États indépendants	52,1	28,4
Communauté d'États indépendants (Asie)	44,8	28,9
Communauté d'États indépendants, Europe	55,2	28,1
Régions développées	34,7	23,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48,2	29,0
Pays les moins avancés	129,3	117,6
Pays en développement sans littoral	104,5	105,3
Petits États insulaires en développement	80,4	69,7

<sup>a</sup> Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5  
**Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)**

**Au moins une visite<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2006
Monde	55	75
Régions en développement	54	74
Afrique du Nord	47	70
Afrique subsaharienne	68	75
Amérique latine et Caraïbes	77	95
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	39	65
Asie du Sud-Est	71	93
Asie occidentale	54	76
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	89	98

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

Indicateur 5.6  
**Besoins de planification familiale non couverts<sup>a</sup>**  
 (En pourcentage)

	1995	2005
Afrique du Nord	16,3	10,4
Afrique subsaharienne	25,7	24,1
Amérique latine et Caraïbes	12,4	10,5
Asie du Sud	19,1	14,8
Asie du Sud-Est	12,8	11,1
Asie occidentale	16,4	12,2
Communauté d'États indépendants	15,0	13,9 <sup>b</sup>
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14,7	15,0

<sup>a</sup> Parmi les femmes mariées en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

<sup>b</sup> Les données disponibles les plus récentes datent de 2000 environ.

**Objectif 6**  
**Combattre le VIH/sida, le paludisme**  
**et d'autres maladies**

**Cible 6.A**  
**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser**  
**la progression du VIH/sida**

Indicateur 6.1  
**Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans**  
 (En pourcentage)

	1990		2002		2007	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans
Régions en développement	0,3	51	1,0	57	0,9	58
Afrique du Nord	<0,1	20	<0,1	27	0,1	29
Afrique subsaharienne	2,1	54	5,4	59	4,9	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	27	0,5	35	0,6	35
Asie de l'Est	<0,1	19	0,1	26	0,1	28
Asie du Sud	<0,1	35	0,3	38	0,3	38
Asie du Sud-Est	0,2	15	0,4	32	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	41	0,1	46	0,1	47

	1990		2002		2007	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Océanie	<0,1	27	0,4	36	1,3	39
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	10	<0,1	21	0,1	25
Communauté d'États indépendants, Europe	<0,1	<sup>a</sup>	0,7	27	1,2	31
Régions développées	0,2	14	0,3	21	0,3	23

<sup>a</sup> Données non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, aucune donnée n'est disponible pour les années précédentes.

## Indicateur 6.2

### Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque<sup>a</sup> (2000-2006)<sup>b</sup>

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Afrique subsaharienne	35	31	24	46
Amérique latine et Caraïbes	11	47	–	–
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie	3	52	–	–

<sup>a</sup> Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3  
**Proportion des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida<sup>a</sup>, 2000-2006<sup>b</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Régions en développement	62	26	–	–
Afrique du Nord	3	8	–	–
Afrique subsaharienne	39	25	24	30
Asie du Sud	3	23	2	43
Asie du Sud-Est	4	23	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	7	20	–	–
Communauté d'États indépendants, Europe	10	24	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	19	2	6

<sup>a</sup> Proportion de jeunes, hommes et femmes, qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4  
**Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans<sup>a</sup>, 2000-2006<sup>b</sup>**

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Afrique subsaharienne	40	0,81

<sup>a</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

**Cible 6.B**  
**D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin**  
**l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

Indicateur 6.5

**Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH**  
**ayant accès à des médicaments antirétroviraux<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	2006	2007
Régions en développement	22	31
Afrique du Nord	24	32
Afrique subsaharienne	21	30
Amérique latine et Caraïbes	57	62
Asie de l'Est	18	18
Asie du Sud	10	16
Asie du Sud-Est	32	44
Océanie	25	38
Communauté d'États indépendants	9	14

<sup>a</sup> Recevant un traitement antirétroviral.

**Cible 6.C**  
**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser**  
**la progression du paludisme et d'autres maladies graves**

Indicateur 6.6

**Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie**  
**(on ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales)**

Indicateur 6.7

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant**  
**sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (36 pays) . . . . .	7
Asie du Sud-Est (5 pays) . . . . .	2

<sup>a</sup> 2000-2006.

Indicateur 6.8

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés**

(En pourcentage)

Régions en développement (49 pays).....	20
Afrique subsaharienne (38 pays).....	36
Asie du Sud-Est (5 pays).....	2

Indicateur 6.9

**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie**

**a) Incidence**

**(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	123	127	128
Régions en développement	150	150	151
Afrique du Nord	54	50	44
Afrique subsaharienne	157	253	291
Amérique latine et Caraïbes	99	67	53
Asie de l'Est	119	105	100
Asie du Sud	172	168	165
Asie du Sud-Est	271	229	210
Asie occidentale	54	43	38
Océanie	201	191	183
Communauté d'États indépendants	48	104	105
Communauté d'États indépendants, Asie	60	104	117
Communauté d'États indépendants, Europe	44	104	101
Régions développées	25	19	15
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	61	84	76

**b) Prévalence**

**(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	293	268	214
Régions en développement	369	324	256
Afrique du Nord	60	52	45
Afrique subsaharienne	352	493	521

	1990	2000	2006
Amérique latine et Caraïbes	152	94	67
Asie de l'Est	319	266	197
Asie du Sud	529	435	287
Asie du Sud-Est	475	333	264
Asie occidentale	92	63	51
Océanie	590	470	371
Communauté d'États indépendants	78	152	124
Communauté d'États indépendants, Asie	100	138	140
Communauté d'États indépendants, Europe	71	156	118
Régions développées	29	22	15
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	101	123	84

**c) Mortalité**  
**(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion**  
**des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	27	26	22
Régions en développement	34	32	26
Afrique du Nord	5	4	4
Afrique subsaharienne	39	55	59
Amérique latine et Caraïbes	13	9	6
Asie de l'Est	24	20	15
Asie du Sud	44	40	29
Asie du Sud-Est	65	46	31
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	42	34
Communauté d'États indépendants	8	17	16
Communauté d'États indépendants, Asie	9	15	17
Communauté d'États indépendants, Europe	8	17	15
Régions développées	3	2	2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9	11	11

Indicateur 6.10

**Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

**a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

**Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif**

(En pourcentage)

	2000	2006
Monde	28	61
Régions en développement	29	62
Afrique du Nord	85	88
Afrique subsaharienne	35	45
Amérique latine et Caraïbes	40	69
Asie de l'Est	30	78
Asie du Sud	14	63
Asie du Sud-Est	39	77
Asie occidentale	34	54
Océanie	12	26
Communauté d'États indépendants	12	51
Communauté d'États indépendants, Asie	36	55
Communauté d'États indépendants, Europe	4	49
Régions développées	22	57
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	78

**b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

(En pourcentage)

	2000	2005
Monde	82	85
Régions en développement	82	85
Afrique du Nord	88	82
Afrique subsaharienne	72	76
Amérique latine et Caraïbes	81	79
Asie de l'Est	94	94
Asie du Sud	83	86
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	80	81
Océanie	76	75

	2000	2005
Communauté d'États indépendants	76	66
Communauté d'États indépendants, Asie	78	75
Communauté d'États indépendants, Europe	68	59
Régions développées	76	73
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	83

## Objectif 7 Préserver l'environnement

### Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

#### Proportion de zones forestières<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2006 (A/61/1).

Indicateur 7.2  
**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

**a) Total<sup>a</sup>**

(En millions de tonnes)

	1990	1995	2000	2005 <sup>a</sup>
Monde	21 345	22 188	23 605	27 661
Régions développées	10 812	11 063	11 650	12 026
Régions en développement	6 695	8 596	9 614	13 096
Afrique du Nord	227	280	377	437
Afrique subsaharienne	461	486	549	652
Amérique latine et Caraïbes	1 048	1 157	1 287	1 408
Asie de l'Est	2 923	3 869	3 895	6 132
Asie du Sud	989	1 307	1 651	2 044
Asie du Sud-Est	419	674	808	1 183
Asie occidentale	622	817	1 039	1 229
Océanie	6	6	7	10
Communauté d'États indépendants <sup>c</sup>	3 181	2 354	2 132	2 293
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>c</sup>	481	347	327	391
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>c</sup>	2 700	2 007	1 805	1 902
Pays visés à l'annexe I <sup>d, e</sup>	11 638	11 872	12 594	13 007

**b) Par habitant**

(En tonnes)

	1990	1995	2000	2005 <sup>b</sup>
Monde	4,1	3,9	3,9	4,3
Régions développées	11,8	11,5	11,8	11,9
Régions en développement	1,6	1,9	2,0	2,5
Afrique du Nord	1,9	2,2	2,7	2,9
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,8	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,4	2,5	2,5
Asie de l'Est	2,4	3,0	2,9	4,4
Asie du Sud	0,8	1,0	1,1	1,3
Asie du Sud-Est	1,0	1,4	1,6	2,1
Asie occidentale	4,6	5,3	5,9	6,3
Océanie	1,0	0,9	1,0	1,2
Communauté d'États indépendants <sup>c</sup>	11,2	8,3	7,6	8,2
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>c</sup>	7,1	5,0	4,6	5,3
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>c</sup>	12,5	9,3	8,6	9,3
Pays visés à l'annexe I <sup>d, e</sup>	12,0	11,8	12,2	12,2

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

(En kilogrammes)

	1990	1995	2000	2005 <sup>b</sup>
Monde	0,48	0,55	0,50	0,49
Régions développées	0,47	0,45	0,40	0,38
Régions en développement	0,65	0,64	0,59	0,62
Afrique du Nord	0,46	0,51	0,60	0,57
Afrique subsaharienne	0,57	0,56	0,54	0,50
Amérique latine et Caraïbes	0,34	0,32	0,31	0,30
Asie de l'Est	1,45	1,17	0,87	0,91
Asie du Sud	0,59	0,62	0,61	0,55
Asie du Sud-Est	0,41	0,45	0,48	0,55
Asie occidentale	0,56	0,60	0,66	0,63
Océanie	0,33	0,25	0,26	0,38
Communauté d'États indépendants <sup>c</sup>	1,48	1,49	1,25	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>c</sup>	2,28	2,16	1,68	1,30
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>c</sup>	1,40	1,42	1,20	0,93
Pays visés à l'annexe I <sup>d, e</sup>	0,51	0,48	0,43	0,40

<sup>a</sup> Les émissions totales de CO<sub>2</sub> sont liées à la consommation de combustibles solides, à la consommation de combustibles liquides, à la consommation de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis (CDIAC)].

<sup>b</sup> Les données sont préliminaires et correspondent à l'année 1992.

<sup>c</sup> Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans la rubrique « Communauté d'États indépendants ») et qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels.

<sup>d</sup> À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

**Indicateur 7.3**

**Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone**

(En tonnes PACO)

	1990	2000	2006
Régions en développement	247 501	212 466	71 269
Afrique du Nord	6 203	8 129	2 586
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	2 425
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	11 527
Asie de l'Est	103 217	105 762	38 040
Asie du Sud	3 338	28 161	7 598
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	4 608
Asie occidentale	11 435	11 855	4 272

	1990	2000	2006
Océanie	47	129	14
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 494
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	193
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 301
Régions développées <sup>a</sup>	826 801	24 060	10 528
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	373
Pays les moins avancés	1 463	4 766	1 706
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	799
Petits États insulaires en développement	7 162	2 125	1 043

<sup>a</sup> Y compris les pays en transition d'Europe du Sud-Est.

#### Indicateur 7.4

### Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2004
Total	81	72	75
Pleinement exploités	50	47	52
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	23

#### Indicateur 7.5

### Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau<sup>a</sup>, vers 2000

(En pourcentage)

Régions en développement	6,75
Afrique du Nord	76,60
Afrique subsaharienne	2,16
Amérique latine et Caraïbes	1,44
Asie de l'Est	21,87
Asie du Sud	26,61
Asie du Sud-Est	4,68
Asie occidentale	47,42
Océanie	0,02
Communauté d'États indépendants	5,62
Régions développées	9,10
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	11,10
Pays les moins avancés	3,45
Pays en développement sans littoral	8,43
Petits États insulaires en développement	1,23

<sup>a</sup> Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en proportion du total des ressources renouvelables en eau.

**Cible 7.B**  
**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique**  
**et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas**  
**d'ici à 2010**

Indicateur 7.6

**Proportion de zones terrestres et marines protégées****a) Zones terrestres et zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Monde <sup>b</sup>	6,0	8,6	9,9	12,4
Régions en développement	6,1	9,6	11,3	13,0
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	8,5	9,0	9,5	11,6
Amérique latine et Caraïbes	7,3	14,4	18,8	21,0
Asie de l'Est	7,0	9,9	10,9	14,0
Asie du Sud	4,3	5,1	5,4	5,6
Asie du Sud-Est	2,6	5,3	6,0	7,5
Asie occidentale	3,7	17,8	17,8	17,9
Océanie	0,4	0,9	7,1	8,2
Communauté d'États indépendants	1,7	2,8	2,8	7,6
Régions développées	10,3	12,8	14,5	18,0
Pays les moins avancés	7,5	8,3	9,5	10,8
Pays en développement sans littoral	8,1	10,6	10,7	11,5
Petits États insulaires en développement	3,1	13,9	16,8	17,8

<sup>a</sup> Rapport entre zones protégées (terrestre et marine) et superficie totale.

<sup>b</sup> Les différences entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique du rapport du Secrétaire général de 2007 (A/62/1) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées. Ces données incluent les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux et des agrégats des régions développées et en développement.

**b) Zones terrestres<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Monde	6,3	9,0	10,0	12,9
Régions en développement	7,1	11,0	12,6	14,7
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	9,1	9,6	10,1	12,4
Amérique latine et Caraïbes	8,2	15,5	20,2	22,7
Asie de l'Est	7,4	10,5	11,5	14,7
Asie du Sud	4,5	5,3	5,6	5,9
Asie du Sud-Est	5,4	11,0	11,8	15,0
Asie occidentale	4,0	19,1	19,1	19,2
Océanie	1,8	2,5	2,6	8,8
Communauté d'États indépendants	1,7	2,6	2,6	7,7
Régions développées	10,0	12,1	12,7	16,9
Pays les moins avancés	8,3	9,2	9,6	11,1
Pays en développement sans littoral	8,1	10,6	10,7	11,6
Petits États insulaires en développement	5,4	26,4	26,6	28,3

<sup>a</sup> Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie totale.

**c) Zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Monde	3,9	6,4	9,6	9,8
Régions en développement	0,6	2,2	4,3	4,5
Afrique du Nord	0,3	2,6	3,4	4,9
Afrique subsaharienne	0,5	1,4	1,8	1,8
Amérique latine et Caraïbes	1,5	7,3	10,0	10,5
Asie de l'Est	0,4	0,6	0,6	0,6
Asie du Sud	1,2	1,3	1,3	1,3
Asie du Sud-Est	0,3	0,7	1,3	1,5
Asie occidentale	0,6	1,7	1,7	1,8
Océanie	0,1	0,6	8,1	8,1
Communauté d'États indépendants	2,3	5,6	5,6	5,9
Régions développées	11,9	16,6	23,5	23,5

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Pays les moins avancés	0,4	1,1	8,7	8,8
Pays en développement sans littoral	0,0	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,9	1,8	7,2	7,6

<sup>a</sup> Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales.

<sup>b</sup> Certains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

### Indicateur 7.7

#### Proportion d'espèces menacées d'extinction<sup>a</sup>

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1990	2004
Monde	92,19	91,86
Régions développées	93,50	93,10
Régions en développement	92,54	92,20
Afrique du Nord	97,60	97,12
Afrique subsaharienne	93,75	93,61
Amérique latine et Caraïbes	93,10	92,96
Asie de l'Est	96,16	95,78
Asie du Sud	95,95	95,52
Asie du Sud-Est	93,37	92,66
Asie occidentale	97,53	96,99
Océanie	91,86	91,41
Communauté d'États indépendants	96,36	95,71

<sup>a</sup> Données relatives aux oiseaux et nombre d'espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'Index de la Liste rouge de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

**Cible 7.C**  
**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage**  
**de la population qui n'a pas d'accès durable**  
**à l'eau potable et à des services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

**Proportion de la population utilisant une source d'eau**  
**de boisson améliorée**

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	77	95	63	87	96	78
Régions en développement	71	93	59	84	94	76
Afrique du Nord	88	95	82	92	96	87
Afrique subsaharienne	49	82	35	58	81	46
Amérique latine et Caraïbes	84	94	61	92	97	73
Asie de l'Est	68	97	55	88	98	81
Asie du Sud	74	91	68	87	95	84
Asie du Sud-Est	73	92	64	86	92	81
Asie occidentale	86	95	70	90	95	80
Océanie	51	92	39	50	91	37
Communauté d'États indépendants	93	97	84	94	99	86
Communauté d'États indépendants, Asie	87	95	80	88	98	79
Communauté d'États indépendants (Europe)	95	98	87	97	99	91
Régions développées	98	100	95	99	100	97

Indicateur 7.9

**Proportion de la population utilisant des infrastructures**  
**d'assainissement améliorées**

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	78	36	62	79	45
Régions en développement	41	66	28	53	71	39
Afrique du Nord	62	82	44	76	90	59
Afrique subsaharienne	26	40	20	31	42	24
Amérique latine et Caraïbes	68	81	35	79	86	52
Asie de l'Est	48	61	43	65	74	59
Asie du Sud	21	53	10	33	57	23
Asie du Sud-Est	50	74	40	67	78	58

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie occidentale	79	93	56	84	94	64
Océanie	52	80	44	52	80	43
Communauté d'États indépendants	90	95	81	89	94	81
Communauté d'États indépendants, Asie	95	97	93	93	95	92
Communauté d'États indépendants (Europe)	89	94	77	88	94	75
Régions développées	99	100	96	99	100	96

### Cible 7.D

#### Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

#### Proportion de citoyens vivant dans des taudis<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	2001	2005
Régions en développement	46,5	42,7	36,5
Afrique du Nord	37,7	28,2	14,5
Afrique subsaharienne	72,3	71,9	62,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	31,9	27,0
Asie de l'Est	41,1	36,4	36,5
Asie du Sud	63,7	59,0	42,9
Asie du Sud-Est	36,8	28,0	27,5
Asie occidentale	26,4	25,7	24,0
Océanie	24,5	24,1	24,1
Communauté d'États indépendants, Asie	30,3	29,4	29,4
Communauté d'États indépendants, Europe	6,0	6,0	6,0

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les données présentées sont celles du rapport de 2007 (A/62/1).

<sup>b</sup> Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables.

La diminution du pourcentage de la population vivant dans des taudis est due principalement à la modification de la définition de ce qui constitue une installation sanitaire adéquate. En 2005, seule une proportion des ménages utilisant des fosses d'aisance était comptabilisée parmi les ménages vivant dans un taudis, alors qu'en 1990 et 2001, tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés dans cette catégorie. Ce changement concerne surtout les pays où l'utilisation de fosses d'aisance est plus courante, comme en Afrique subsaharienne.

## **Objectif 8**

### **Mettre en place un partenariat pour le développement**

#### **Cible 8.A**

#### **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Cela suppose un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

#### **Cible 8.B**

#### **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés**

Cela suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

#### **Cible 8.C**

#### **Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

#### **Cible 8.D**

#### **Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme**

#### *Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

**Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

**a) Montant total de l'aide annuelle<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1993	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>b</sup>
Ensemble des pays en développement	56,1	58,3	69,1	79,4	107,1	104,4	103,7
Pays les moins avancés	14,0	15,9	22,6	23,5	24,6	29,4	<sup>c</sup>

<sup>a</sup> Y comprises les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

<sup>b</sup> Données préliminaires.

<sup>c</sup> Données non disponibles.

**b) Part du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la coopération et du développement économiques**

(En pourcentage)

	1993	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>a</sup>
Ensemble des pays en développement	0,30	0,23	0,25	0,26	0,33	0,31	0,28
Pays les moins avancés	0,07	0,06	0,08	0,08	0,08	0,09	–

<sup>a</sup> Données préliminaires.

## Indicateur 8.2

**Part de l'APD sectorielle des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la coopération et du développement économiques consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)**

	1997	2000	2002	2004	2006
En pourcentage	6,8	14,1	18,0	15,9	21,6
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	4,3	5,6	7,7	12,0

## Indicateur 8.3

**Proportion de l'APD bilatérale des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui n'est pas liée<sup>a</sup>**

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,3	94,5
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9	53,8

<sup>a</sup> Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD, du fait qu'il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande, qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral en proportion de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	6,4	8,0	7,9	7,0	6,3
En milliards de dollars des États-Unis	6,9	11,8	13,8	14,7	16,1

Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,0	2,5	2,5

*Accès aux marchés*

Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2006 <sup>a</sup>
a) <i>À l'exclusion des armes</i>					
Pays en développement	53	54	63	71	81
Pays les moins avancés	68	81	75	81	89
b) <i>À l'exclusion des armes et du pétrole</i>					
Pays en développement	54	54	65	71	77
Pays les moins avancés	78	78	70	78	79

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.7

**Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2006
a) <i>Produits agricoles</i>					
Pays en développement	10,5	10,0	9,3	9,4	8,6
Pays les moins avancés	4,0	3,6	3,7	2,8	2,8

	1996	1998	2000	2003	2006
b) <i>Textiles</i>					
Pays en développement	7,3	7,0	6,6	5,8	5,2
Pays les moins avancés	4,5	4,3	4,1	3,5	3,2
c) <i>Vêtements</i>					
Pays en développement	11,4	11,2	10,8	9,7	8,2
Pays les moins avancés	8,1	8,0	7,8	7,0	6,4

## Indicateur 8.8

**Estimations des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut**

	1990	2003	2004	2005	2006 <sup>a</sup>
En pourcentage	2,02	1,17	1,15	1,07	0,99
En milliards de dollars des États-Unis	321	352	388	382	372

<sup>a</sup> Données préliminaires.

## Indicateur 8.9

**Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Monde	3,3	3,2	3,6	2,5	3,0	3,2

<sup>a</sup> Assistance technique et renforcement des capacités liées au commerce, en pourcentage de l'APD sectorielle totale.**Viabilité du taux d'endettement**

## Indicateur 8.10

**Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement**

	2000 <sup>a</sup>	2008 <sup>b</sup>
Pays parvenus au point d'achèvement	1	23
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	10
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	13	8
<b>Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative</b>	<b>35</b>	<b>41</b>

<sup>a</sup> En mars 2001; ces chiffres incluent uniquement les pays pauvres très endettés en 2008.<sup>b</sup> En juin 2008.

Indicateur 8.11  
**Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE  
 et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars É.-U., montant cumulé)

	2000	2008
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	28	69

<sup>a</sup> En valeur actualisée nette à la fin de 2006; état des engagements en juin 2008.

Indicateur 8.12  
**Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services<sup>a, b</sup>**

	1990	1995	2000	2006
Régions en développement	18,6	14,3	12,5	6,6
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	8,3
Afrique subsaharienne	11,4	10,5	9,4	5,4
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	14,8
Asie de l'Est	10,5	9,0	5,1	0,8
Asie du Sud	17,7	26,9	13,7	4,4
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	5,6
Asie occidentale	24,2	18,4	14,2	12,5
Océanie	14,0	7,8	5,9	1,4
Communauté d'États indépendants	0,6 <sup>c</sup>	6,1	8,1	7,3
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 <sup>c</sup>	3,8	8,4	1,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 <sup>c</sup>	6,2	8,1	8,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,4	11,7	11,8	5,7
Pays les moins avancés	16,7	13,3	11,6	6,8

<sup>a</sup> Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

<sup>b</sup> Données pour 1993.

**Cible 8.E**  
**En coopération avec l'industrie pharmaceutique,  
 rendre les médicaments essentiels disponibles  
 et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13  
**Proportion de la population ayant accès de façon durable  
 à des médicaments de base d'un coût abordable**

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

**Cible 8.F**  
**En coopération avec le secteur privé, faire en sorte**  
**que les nouvelles technologies, en particulier**  
**les technologies de l'information et des communications,**  
**profitent au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

**Nombre de lignes téléphoniques<sup>a</sup> pour 100 personnes**

	1990	2000	2006
Monde	9,7	15,9	19,3
Régions en développement	2,4	8,0	13,4
Afrique du Nord	2,9	7,5	11,0
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,6
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	17,5
Asie de l'Est	1,9	13,0	28,3
Asie du Sud	0,7	3,3	4,6
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	10,6
Asie occidentale	9,8	17,7	17,9
Océanie	3,4	5,4	5,2
Communauté d'États indépendants	12,4	18,5	24,9
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,9	11,1
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,8	30,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,5	21,7	23,0
Régions développées	42,9	55,3	49,9
Pays les moins avancés	0,3	0,5	0,9
Pays en développement sans littoral	2,3	2,7	3,2
Petits États insulaires en développement	7,1	12,6	12,4

<sup>a</sup> Lignes fixes.

Indicateur 8.15

**Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile**

	1990	2000	2006
Monde	0,2	12,3	40,6
Régions en développement	0,0	5,2	30,8
Afrique du Nord	–	2,9	42,6
Afrique subsaharienne	–	1,8	17,6
Amérique latine et Caraïbes	0,0	12,2	54,4
Asie de l'Est	0,0	8,7	36,5
Asie du Sud	–	0,4	15,7
Asie du Sud-Est	0,1	4,3	33,8

	1990	2000	2006
Asie occidentale	0,1	14,8	57,6
Océanie	0,0	2,5	9,4
Communauté d'États indépendants	0,0	1,8	81,1
Communauté d'États indépendants, Asie	0,0	1,3	23,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,0	2,0	102,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	11,3	81,0
Régions développées	1,1	47,9	92,2
Pays les moins avancés	0,0	0,3	8,8
Pays en développement sans littoral	0,0	1,1	10,6
Petits États insulaires en développement	0,2	10,1	35,9

Indicateur 8.16

**Pourcentage de la population utilisant l'Internet**

	1990	2000	2006
Monde	0,1	6,6	18,5
Régions en développement	–	2,0	10,8
Afrique du Nord	0,0	0,8	10,4
Afrique subsaharienne	0,0	0,5	3,4
Amérique latine et Caraïbes	0,0	3,9	18,7
Asie de l'Est	–	3,3	12,5
Asie du Sud	0,0	0,5	9,7
Asie du Sud-Est	0,0	2,4	9,9
Asie occidentale	–	3,9	13,5
Océanie	0,0	1,9	5,2
Communauté d'États indépendants	0,0	1,4	16,4
Communauté d'États indépendants, Asie	0,0	0,5	6,0
Communauté d'États indépendants, Europe	0,0	1,7	20,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	3,9	44,2
Régions développées	0,3	29,5	58,4
Pays les moins avancés	0,0	0,1	1,4
Pays en développement sans littoral	0,0	0,3	2,8
Petits États insulaires en développement	0,0	4,8	15,8

---

*Sources* : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

*Notes*

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2008 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique, sauf ceux qui figurent séparément dans les tableaux à la rubrique « Pays en transition d'Europe du Sud-Est ».

